

GEMINI

GEMINI FONDATION COLLECTIVE

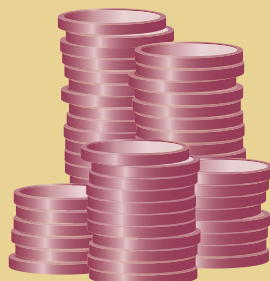
RAPPORT DE GESTION 2023





46

ans - depuis 1977,
GEMINI propose une prévoyance-
sur mesure



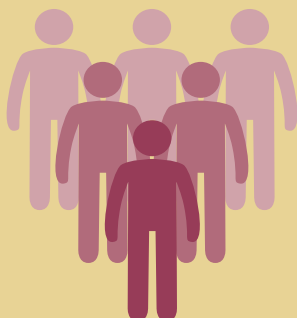
6,4

CHF de fortune, en hausse de
7,5% par rapport à 2022



278

caisses de prévoyance misent
sur les solutions de prévoyance
et de placement de GEMINI



34 617

destinataires, augmentation de
4,85% par rapport à 2022

3,69%

de rendement – Pool 0

3,57%

de rendement – Pool 20



109,31%

soit le degré de couverture
moyen de toutes les caisses
de prévoyance

104,03%

soit le degré de couverture
de la caisse de prévoyance
Rentes 1

4827

bénéficiaires de rente,
dont 477 bénéficiaires
d'une rente AI

4,69%

de rendement – Pool 35

5,73%

de rendement – Pool 50

113,54%

soit le degré de couverture
de la caisse de prévoyance
Rentes 2

UNE PRÉVOYANCE SUR MESURE DEPUIS 1977

GEMINI Fondation collective propose aux entreprises des solutions de prévoyance professionnelle sur mesure. Avec GEMINI, vous déterminez vous-mêmes les paramètres de votre caisse de pension: du financement aux placements, en passant par les prestations.

GEMINI gère votre caisse de prévoyance comme une caisse de pension autonome, avec un bilan annuel et un compte d'exploitation distincts. La fortune de votre caisse de prévoyance est investie par GEMINI de manière avantageuse grâce au pooling.

GEMINI Fondation collective propose une assurance supplémentaire ou pour cadres à partir de CHF 88 200, laquelle est mise en œuvre via les pools GEMINI 20, 35, 50 ou 0.

Les incertitudes persistantes dans le monde ne nous ont pas empêchés d'atteindre nos objectifs. Après la difficile année de placement 2022, l'exercice sous revue a été nettement plus favorable. Tous nos portefeuilles ont terminé l'année avec un rendement positif.

Sur les 29 caisses de prévoyance qui présentaient un découvert l'exercice précédent, toutes, sauf 6, affichaient à nouveau un degré de couverture supérieur à 100% fin 2023. Ce résultat réjouissant a pu être atteint grâce à la performance positive et aux mesures mises en œuvre.

Le Conseil de fondation a décidé d'engager son propre directeur et donc d'internaliser la direction. Bruno Marroni assume la direction de GEMINI Fondation collective depuis le 1er juillet 2023 et remplace l'ancien directeur Christoph Oeschger. Bruno Marroni rend directement compte à l'organe suprême, c'est-à-dire au Conseil de fondation. Toutes les autres prestations, telles que la distribution, la gestion de l'effectif des assurés, la comptabilité, etc. continuent d'être fournies par le prestataire de longue date, Avadis Prévoyance SA à Zurich. Le Conseil de fondation souhaite ainsi renforcer encore GEMINI Fondation collective.

Un autre objectif était de remanier l'ensemble de mesures 2 décidé en 2021, qui se basait sur l'évolution démographique et surtout les taux d'intérêt négatifs qui prévalaient à l'époque. Le Conseil de fondation a pu procéder à des adaptations après la détente intervenue entre-temps sur le front des taux d'intérêt. Par ailleurs, le taux d'intérêt technique appliqué à la Caisse de prévoyance Rentes 2 a été augmenté. Pour garantir la stabilité d'une caisse de pension, il est important qu'il se situe dans une zone à faible risque. Grâce à l'évolution positive des taux d'intérêt, le taux d'intérêt technique de 0,25% a pu être augmenté à 1,25% pour la clôture annuelle 2023. Cette valeur est basse par rapport à la directive technique actuelle de la Chambre suisse des experts en caisses de pension.

Début 2022, tous les clients ont obtenu l'accès au portail des employeurs. Depuis lors, toutes les entreprises affiliées utilisent ce portail de manière assidue. En août, le portail en ligne a également été ouvert aux personnes assurées. Celles-ci ont reçu une lettre d'activation avec les données d'accès leur permettant de s'enregistrer sur le portail.

La migration informatique, qui nous a tous mis à rude épreuve au cours des deux dernières années, est pratiquement terminée. Les comptes annuels ont été clôturés pour la première fois en 2023 avec le nouveau système de gestion.

Les cas de prestations ont une fois de plus évolué de manière réjouissante. En conséquence, le résultat technique de l'année sous revue est à nouveau positif et se traduit par un excédent de primes.

Le Conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2023 le 28 mai 2024.

Comme d'habitude, le rapport de gestion au format PDF est disponible au téléchargement sur www.gemini.ch, en allemand, français et anglais.

Le Conseil de fondation adresse ses plus vifs remerciements à sa fidèle clientèle pour sa confiance et son soutien.

Un grand merci également à nos collaborateurs et collaboratrices pour leur engagement infatigable. Les années de migration informatique ont été un grand défi pour toutes et tous.

Nous sommes convaincus qu'à l'avenir nous atteindrons de nouveaux sommets ensemble.

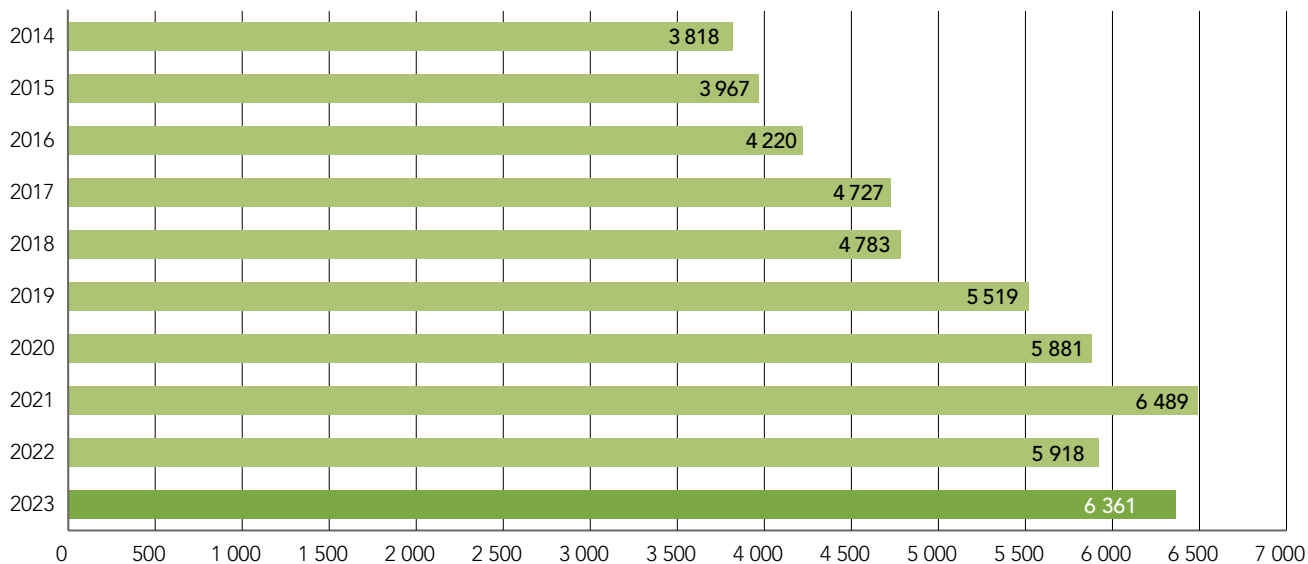


Vital G. Stutz
Président du Conseil
de fondation

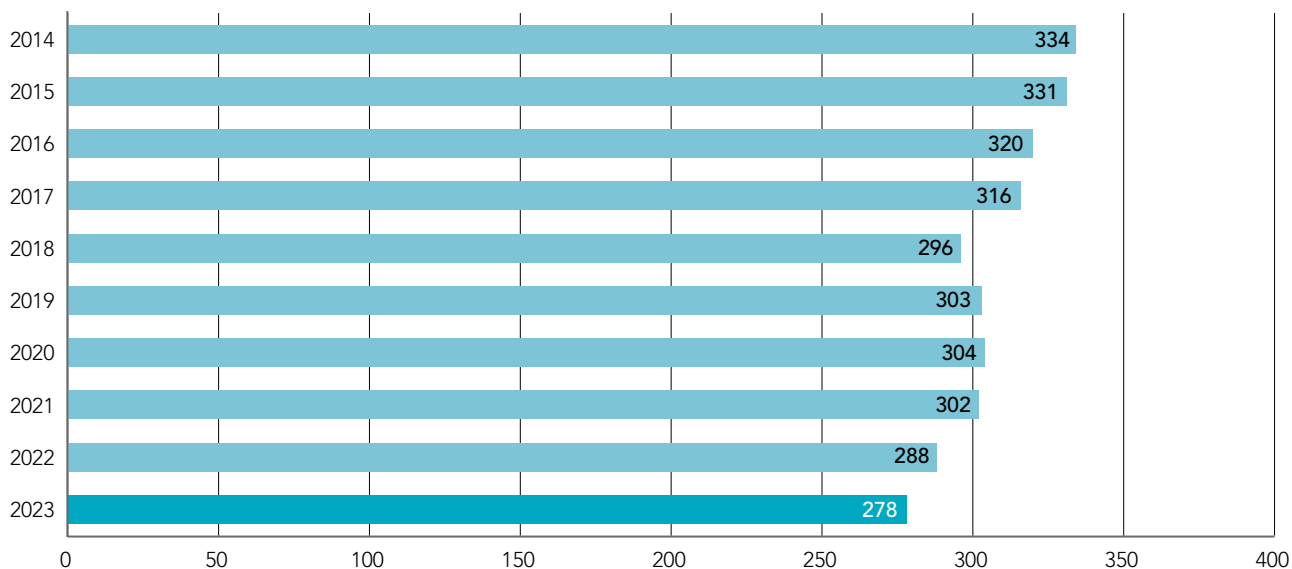


Bruno Marroni
Directeur

Fortune en MCHF

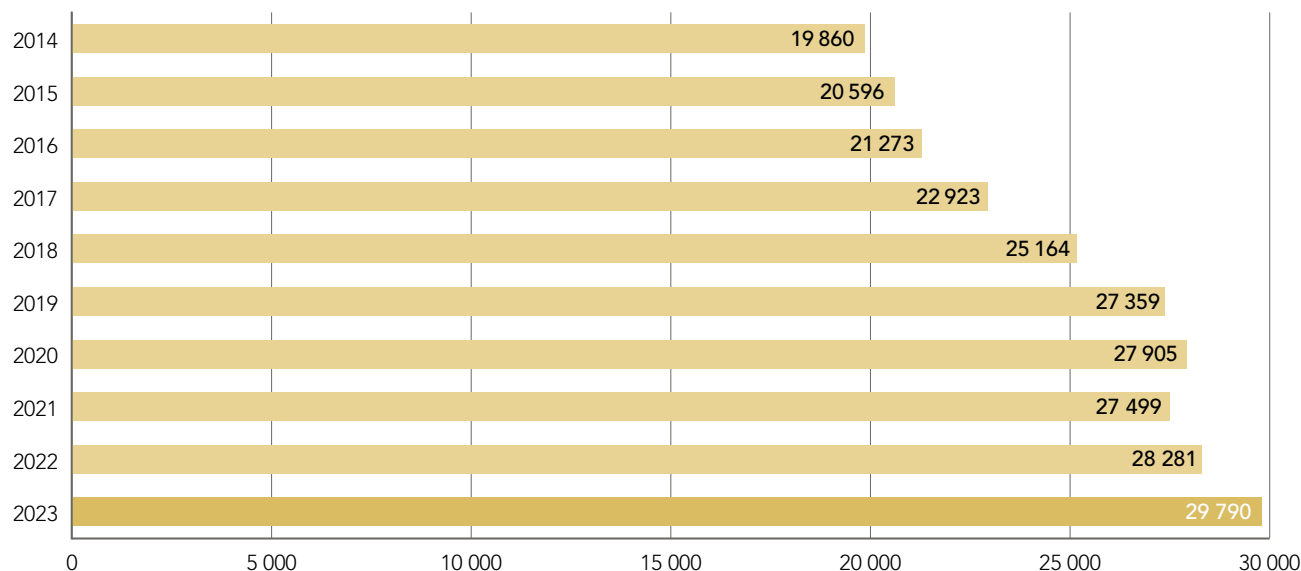


Caisses de prévoyance

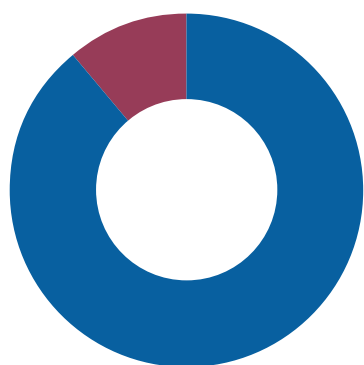


Le nombre de caisses de prévoyance affiliées a diminué au cours des dix dernières années. L'effectif moyen des personnes assurées par caisse de prévoyance affiliée a toutefois régulièrement augmenté en raison de l'orientation de GEMINI Fondation collective vers des caisses de prévoyance de plus grande taille.

Personnes assurées actives



Nombre de bénéficiaires de rente avec employeurs actifs (caisse de prévoyance Rentés 1)



- 28 237 personnes assurées actives (88,8%)
- 3 576 bénéficiaires de rentes (11,2%)

Le graphique montre le nombre de bénéficiaires de rente pouvant être attribués aux caisses de prévoyance actives. Pour plus d'informations, cf. page 28.

CONSEIL DE FONDATION

En 2023, le Conseil de fondation s'est réuni lors de cinq séances ordinaires et d'une séance extraordinaire. Il a à nouveau traité de multiples thèmes dans divers domaines.

Le 1er juillet 2023, le Conseil de la fondation a élu un nouveau directeur qui lui rend directement compte. La direction de la fondation est ainsi détachée du bureau administratif.

Outre le développement stratégique de la Fondation, de nombreux autres sujets ont été discutés de manière approfondie. Notamment à la suite de la modification de la constellation des taux d'intérêt, le Conseil de fondation a pu atténuer l'ensemble de mesures décidé il y a environ trois ans pour assurer la sécurité financière à long terme de la caisse de prévoyance Rentes 1.

Durant l'année sous revue, de nombreux règlements ont à nouveau fait l'objet d'une révision. Ainsi, le règlement cadre, le règlement électoral, le règlement sur la stabilisation de la caisse de prévoyance Rentes 1, le règlement sur les provisions et le règlement d'organisation ont été révisés et sont entrés en vigueur. Dans la mesure où certains règlements n'ont été approuvés que vers la fin de l'année, la décision de l'autorité de surveillance compétente n'était pas encore disponible pour tous les règlements modifiés au terme de l'exercice. Certains règlements remaniés n'entrent en vigueur que le 1er janvier 2024.

Compte tenu de la hausse des taux observée depuis quelque temps, le Conseil de fondation a décidé d'augmenter de 0,25% à 1,25% le taux d'intérêt technique de la caisse de prévoyance Rentes 2.

Le Conseil de fondation a débattu en détail de la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données du 25 septembre 2020 (nLPD) et des dispositions d'exécution de la nouvelle ordonnance sur la protection des données du 31 août 2022 (OPD). Celles-ci sont entrées en vigueur le 1er septembre 2023.

Des séminaires de préparation à la retraite destinés aux personnes assurées de la tranche d'âge de 50 à 58 ans ont été ajoutés à l'offre de GEMINI Fondation collective. En collaboration avec la société de planification financière Dörig & Partner AG d'Aarau, des séminaires ont été proposés dans différentes régions de Suisse. Au total, 265 personnes y ont participé. En raison de la forte demande, l'offre sera reconduite en 2024.

À l'automne, le Conseil de fondation a lancé une campagne de marketing visant à renforcer la notoriété de GEMINI. Elle a pour objectif de mieux faire connaître la grande flexibilité et les solutions individuelles de la Fondation collective.

D'entente avec le Comité de placement, le Conseil de fondation a commandé une analyse «asset-only» pour les pools GEMINI. À la demande du Comité de placement, de nombreuses questions en lien avec les placements ont à nouveau été discutées au cours de l'année sous revue. Les thèmes du développement durable et de la politique climatique ont été approfondis et un rapport ESG pour l'exercice 2023 est disponible pour la première fois sur le site Internet de la Fondation.

COMITÉ DE PLACEMENT

En 2023, le Comité de placement s'est réuni lors de cinq séances ordinaires. Il s'est principalement penché sur les thèmes suivants:

- Examen de la catégorie de placement Dette marchés émergents et remplacement de l'un des trois gestionnaires d'actifs
- Remaniement et mise en œuvre du reporting ESG
- Appel d'offres pour divers mandats

Le Comité de placement a pris acte avec satisfaction de l'amélioration de la situation sur le front des taux d'intérêt. Il en découle également une meilleure rémunération des avoirs en compte.

DIRECTION

Depuis le 1er juillet 2023, la direction est assurée par Bruno Marroni. Il est employé par la Fondation et rend directement compte au Conseil de fondation.

BUREAU ADMINISTRATIF

Avadis Prévoyance SA gère le bureau administratif de GEMINI Fondation collective. Les responsabilités du bureau administratif comprennent la direction (jusqu'au 30 juin 2023), l'administration, le conseil, la comptabilité, la communication, la distribution et la coordination de la mise en œuvre opérationnelle des placements.

En raison des nombreuses possibilités de personnalisation, dont les caisses de prévoyance affiliées font activement usage, l'équipe de base du bureau administratif se compose désormais de plus de 40 spécialistes en prévoyance. Elle bénéficie du soutien d'autres spécialistes d'Avadis pour diverses tâches liées à la gestion au quotidien de la Fondation collective. Avadis dispose d'une succursale à Lausanne qui s'occupe du suivi des clients et des courtiers en Suisse romande.

La certification selon la norme ISAE 3402 type 2 a une fois encore été lancée avec succès au cours de l'exercice. L'objectif de cette certification est de vérifier le système de contrôle interne (SCI) du bureau administratif, y compris un rapport d'audit. La description des processus pertinents a été effectuée par Avadis. Elle inclut les parties du système de contrôle interne axées sur les services et déterminantes pour la présentation des comptes.

Le remplacement de l'application de gestion obsolète a constitué une étape importante; la migration des données a eu lieu au 1er janvier 2023. En raison de la complexité de la Fondation, les travaux se sont avérés très laborieux et ont parfois entraîné des retards dans les processus. Entre-temps, le premier bouclage annuel actuariel (rémunération des capitaux d'épargne) a pu être effectué sans problème.

En outre, Avadis a participé intensément et comme à l'accoutumée aux travaux du Conseil de fondation et du Comité de placement.

Les caisses de prévoyance de tous les clients affiliés à la Fondation sont gérées individuellement. Elles ont leur propre degré de couverture et déterminent elles-mêmes la rémunération des capitaux d'épargne de leurs assurés en fonction de leurs réserves respectives.

DEGRÉ DE COUVERTURE

Six des caisses de prévoyance actives présentaient encore un découvert à la fin 2023. Une caisse de prévoyance avec une personne assurée affiche un degré de couverture de moins de 90%, mais elle est actuellement en phase de liquidation et le découvert est insignifiant. Le degré de couverture des cinq autres caisses de prévoyance en découvert est compris entre 95% et près de 100%. Les mesures d'assainissement décidées l'exercice précédent déjà sont toujours en cours pour l'une d'elles.

RÉMUNÉRATION

Les Commissions de prévoyance ont pris leurs décisions de rémunération en fonction des rendements obtenus. Afin de soutenir les caisses de prévoyance, le bureau administratif a calculé pour chacune d'elles le degré de couverture provisoire sur la base du rendement à la fin octobre 2023. Le calcul montre l'incidence de la rémunération sur le degré de couverture et indique également le taux d'intérêt maximal possible.

RÉSULTATS DES PLACEMENTS DES POOLS GEMINI

En 2023, les quatre pools de placement GEMINI ont enregistré des rendements dans la moyenne de la branche. Le Pool 20, qui est aussi le plus demandé, affichait un résultat de 3,57% en décembre 2023. Les résultats des pools 35 et 50 étaient respectivement de 4,69% et 5,73%. Le rendement du pool GEMINI 0 (sans actions) a atteint 3,69%, notamment en raison de la performance plus favorable des obligations d'entreprises.. Toutes ces valeurs sont les rendements pondérés dans le temps (time-weighted rate of return) réalisés par les pools GEMINI. La performance de chaque caisse de prévoyance est calculée individuellement selon le rendement pondéré en fonction des flux monétaires (money-weighted rate of return).

CAISSE DE PRÉVOYANCE RENTES 1

La caisse de prévoyance Rentes 1 gère les bénéficiaires de rente de vieillesse et de survivants ainsi que les capitaux de couverture des bénéficiaires d'une rente d'invalidité de GEMINI Fondation collective. Lorsqu'un assuré prend sa retraite, son capital est transféré de la caisse de prévoyance affiliée à la

caisse de prévoyance Rentes 1, avec une part des réserves de fluctuation de valeurs. Toutes les prestations sont ensuite versées par cette caisse de prévoyance. Le bureau administratif et le Conseil de fondation surveillent en continu la situation financière de la caisse de prévoyance Rentes 1. Grâce au taux de couverture de 104,03%, il n'a pas été nécessaire de prélever une contribution de solidarité selon le mécanisme de participation exposé dans le «Règlement de stabilisation de la caisse de prévoyance Rentes 1».

CAISSE DE PRÉVOYANCE RENTES 2

Les bénéficiaires de rente dits «sans employeur» sont réunis au sein d'une caisse de prévoyance séparée Rentes 2. Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse et de survivants ainsi que les capitaux de couverture des bénéficiaires d'une rente d'invalidité de GEMINI Fondation collective qui sont restés auprès de la fondation après résiliation du contrat d'affiliation de leur employeur sont désormais regroupés ici. La caisse de prévoyance Rentes 2 repose sur les mêmes bases techniques, mais avec un taux d'intérêt technique plus bas. Son degré de couverture s'établissait à 113,54% au 31 décembre 2023 (année précédente: 100,91%).

Degré de couverture des caisses de prévoyance

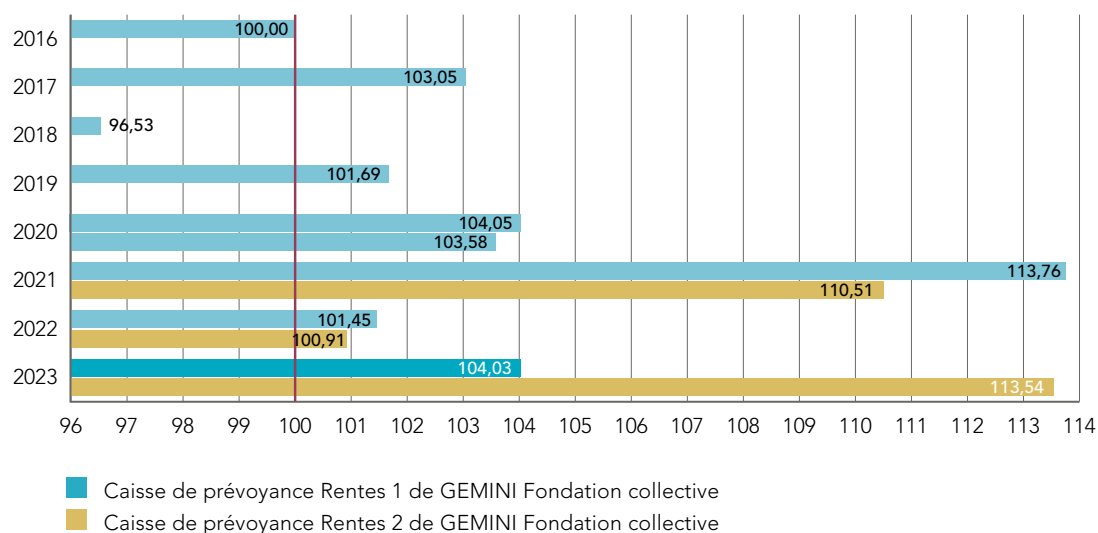
%	2023	2022	2021	2020	2019
<90	1	–	–	–	–
90–94,99	–	2	–	–	–
95–99,99	5	27	–	–	–
100–104,99	64	88	6	9	23
105–109,99	91	91	24	29	43
110–114,99	59	43	59	65	80
115–119,99	29	14	82	86	69
>120	29	23	131	115	88

Choix de la stratégie de placement en % ¹⁾

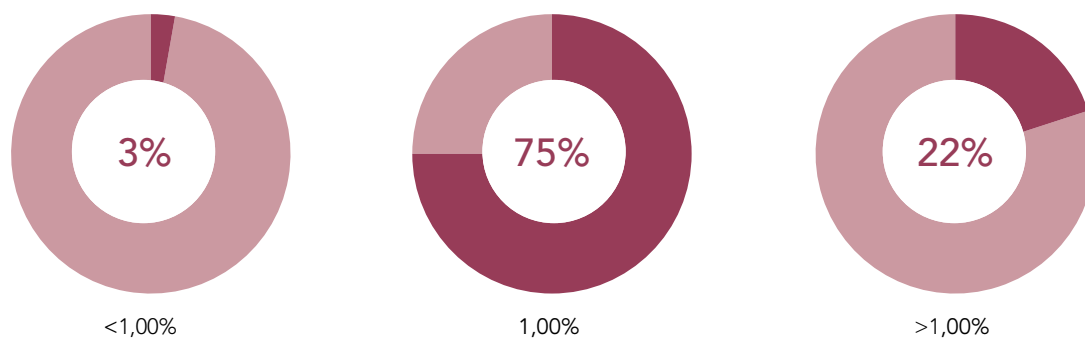
	2023	2022	2021	2020	2019
GEMINI Pool 0	2	2	3	3	3
GEMINI Pool 20	55	57	60	64	69
GEMINI Pool 35	26	25	22	19	15
GEMINI Pool 50	6	4	3	2	1
Individuel	11	12	12	12	12

¹⁾ Plus d'informations au chiffre 6.4

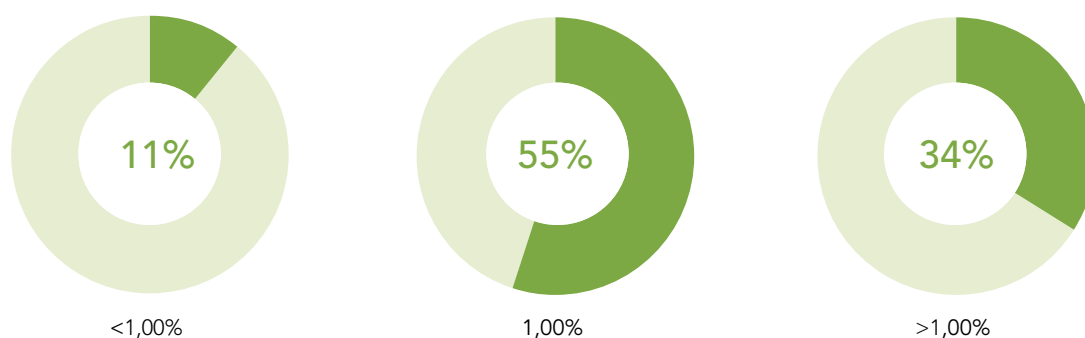
Degrés de couverture des caisses de prévoyance Rentes en %



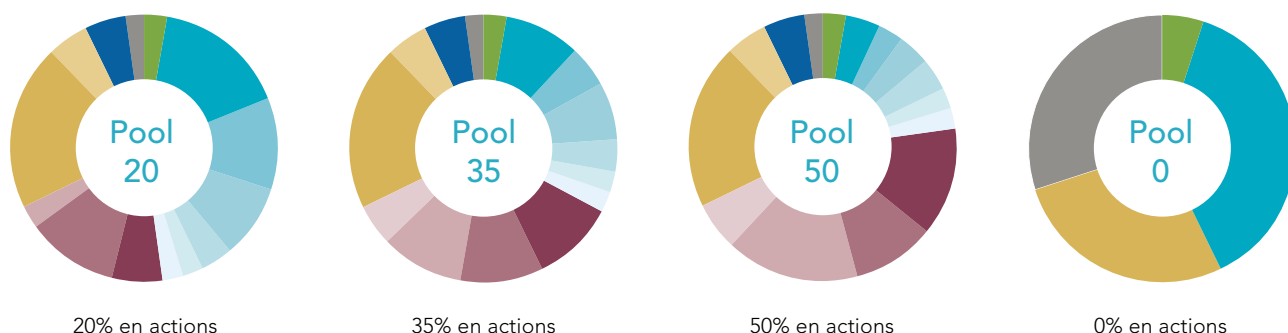
Décisions de rémunération pour 2023



Décisions de rémunération pour 2022



LES QUATRE STRATÉGIES DE PLACEMENT DE GEMINI



Stratégies GEMINI en %	Pool 20	Pool 35	Pool 50	Pool 0
● Liquidités	3	3	3	5
● Obligations CHF	16	9	4	38
● Emprunts d'États, ME hedged	11	5	–	–
● Emprunts d'entreprises, ME hedged	9	7	2	–
● Emprunts convertibles	4	4	4	–
● Global High Yield hedged	2,5	2,5	2,5	–
● Dette marchés émergents hard currency hedged	2,5	2,5	2,5	–
● Actions Suisse	6	10	14	–
● Actions étranger	11	10	11	–
● Actions étranger hedged	–	10	18	–
● Actions marchés émergents	3	5	7	–
● Immobilier Suisse	20	20	20	27
● Immobilier étranger	5	5	5	–
● Infrastructure	5	5	5	–
● Hypothèques Suisse	2	2	2	30

Résultat des placements en %

	Pool 0	Pool 20	Pool 35	Pool 50
GEMINI ¹⁾	3,69	3,57	4,69	5,73
Benchmark ¹⁾	4	3,96	5,19	6,14
Pictet BVG 25/40/60	–	6,71	7,09	7,68

Rendement des catégories de placement en %

Catégorie de placement	GEMINI ¹⁾	Benchmark ¹⁾
Obligations CHF	7,66	7,52
Obligations monnaies étrangères	3,17	3,26
Emprunts convertibles	4,35	5,65
Actions Suisse	6,05	6,09
Actions étranger	12,16	11,88
Immobilier Suisse	1,67	1,67
Immobilier étranger	-11,63	-11,63
Placements alternatifs ²⁾	-2,7	-2,7
Infrastructure	-5,73	-5,73
Hypothèques Suisse	4,45	4,45

¹⁾ GEMINI y compris les frais de gestion de fortune, benchmark sans frais.
Pour les cinq dernières catégories, l'indice de référence est évalué à la valeur du marché en raison de l'absence de possibilité de comparer.

²⁾ En voie de réduction, plus de quota stratégique depuis 2010

RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES SUR LE MARCHÉ

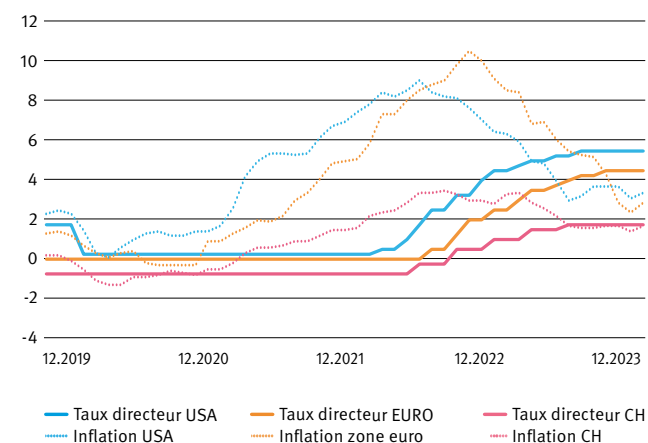
Conjoncture et marchés financiers

La première moitié de l'année sous revue a été marquée par une crise énergétique latente en Europe et par la menace d'une crise bancaire due à la perte de confiance dans les banques aux États-Unis et en Suisse. Après l'éclatement de la guerre de Gaza, les risques géopolitiques au Proche-Orient ont dominé l'actualité vers la fin de la période.

La forte inflation et la hausse des taux directeurs ont incontestablement été les thèmes dominants sur les marchés financiers. Les banques centrales ont poursuivi la politique monétaire restrictive menée depuis 2022. Les facteurs déclencheurs ont été un renchérissement mondial imputable à la rupture des chaînes d'approvisionnement et de création de valeur, ainsi qu'une augmentation des prix de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine. Face à la menace d'une perte de confiance, les banques centrales ont relevé les taux directeurs plus fortement que lors des périodes d'inflation précédentes, ce qui a donné un sérieux coup de frein à l'économie surtout en Europe.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'inflation et des taux directeurs aux États-Unis, dans la zone euro et en Suisse depuis 2020. Les banques centrales ont réagi avec un certain retard à la hausse de l'inflation, mais d'autant plus énergiquement, en augmentant fortement leurs taux directeurs.

Évolution de l'inflation et des taux directeurs (en %)

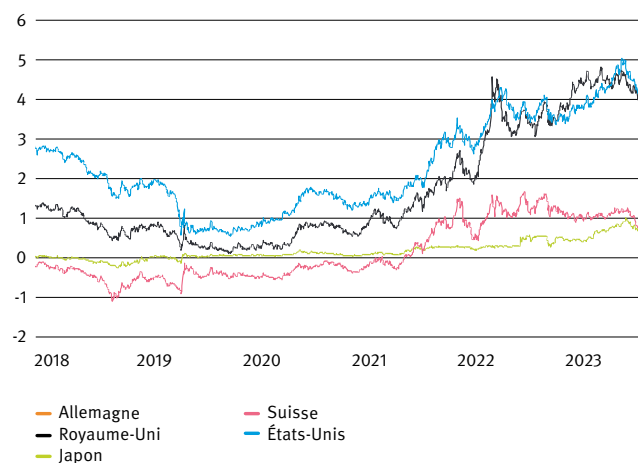


Source: Bloomberg

Obligations en monnaies étrangères

La hausse des taux d'intérêt a entraîné des moins-values sur les marchés obligataires. Les emprunts d'État à long terme ont particulièrement souffert. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du rendement des emprunts d'État à dix ans depuis 2018.

Évolution du rendement des emprunts d'État à 10 ans (en %)



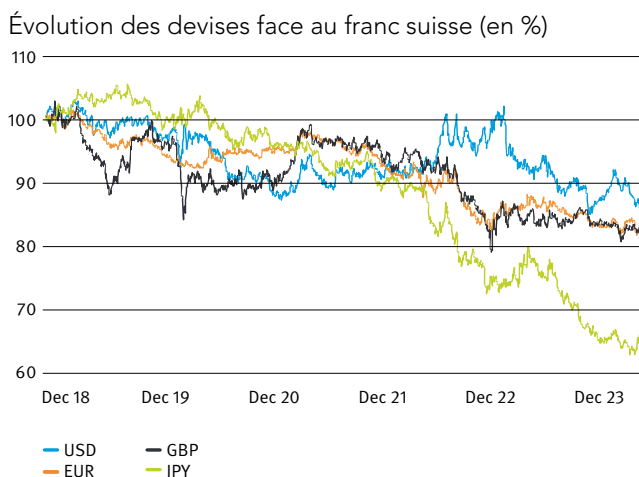
Source: Bloomberg

Au début du quatrième trimestre, la conviction que les taux d'intérêt resteront élevés pendant une période prolongée s'est imposée. En conséquence, le rendement des bons du Trésor américain à dix ans a augmenté jusqu'à près de 5%.

En revanche, l'inflation s'est avérée inférieure aux attentes des acteurs du marché. Cette situation, ainsi que la pause faite par les banques centrales au quatrième trimestre en matière de hausse des taux ont entraîné un revirement d'opinion et suscité l'espoir que le pic des taux directeurs serait bientôt atteint. Le rendement des titres à revenu fixe s'est alors effondré. Le rendement des emprunts de la Confédération à dix ans est par exemple temporairement tombé au-dessous de 0,7%, soit son niveau le plus faible depuis plus d'un an. Après s'être légèrement accru en octobre, les spreads ou primes de risque des obligations d'entreprises par rapport aux emprunts d'État ont fortement diminué en novembre et en décembre, ce qui a constitué un soutien supplémentaire pour les obligations d'entreprises.

Les emprunts d'État japonais constituent une exception, la Banque du Japon ayant racheté tous les emprunts d'État dans la fourchette de rendement de 0,5% à 1,0% afin de maintenir leurs rendements à un bas niveau. Cette mesure a toutefois réduit l'attrait des investissements au Japon et pesé sur le cours du yen. Les emprunts de la Confédération à dix ans constituent une autre exception. Leur rendement a diminué en raison de la demande internationale de placements sûrs, ce qui a engendré des gains des cours. La stabilité politique, la solidité des finances publiques et le faible endettement de l'État ont été des attributs recherchés durant la période sous revue, faisant du franc suisse l'une des monnaies les plus solides au monde.

Le graphique ci-après présente l'évolution indexée du cours des principales monnaies face au franc suisse sur cinq ans :



Source: Bloomberg

Actions

Les marchés boursiers ont connu une évolution très inhomogène au cours de l'année sous revue. Le thème de l'intelligence artificielle a fait s'envoler les cours d'un petit nombre d'actions. Les sept mastodontes américains Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Tesla et Meta ont été les principaux contributeurs à la performance de +12,8% de l'indice MSCI Monde ex Suisse au cours de l'exercice. Plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, les valeurs secondaires (MSCI World Small Caps) se sont retrouvées sous pression jusqu'à la fin octobre (-4,7%), avant de rebondir en novembre et en décembre (+10,6%) pour terminer l'année sur une plus-value de 5,4%.

Le marché suisse des actions, mesuré par l'indice SPI, est dominé par les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire, de l'industrie et de la finance, qui représentent ensemble une part de près de 90%. Comme la pondération du secteur technologique ne dépasse guère 1%, l'indice n'a pas pu profiter du boom de l'IA et affiche une performance de 6,0% seulement sur la période.

Les pays émergents, respectivement l'indice MSCI Emerging Markets, sont dominés par la Chine. En décembre 2022, le gouvernement chinois a cédé face à la pression de la rue et levé les restrictions anti-Covid. L'abandon plus précoce que prévu de la politique zéro Covid a fait germer sur les marchés financiers l'espoir d'un effet de rattrapage au sein de l'économie. Mais ces espoirs ont vite été douchés et la confiance s'est transformée en désillusion, si bien que la performance du MSCI China s'est réduite à -21,1% et celle du MSCI Emerging Markets à 0,0% en CHF sur l'ensemble de la période. La faiblesse de la demande mondiale, le bas niveau des investissements étrangers, le conflit entre Taïwan et Pékin, le différend commercial avec les États-Unis et les perturbations dans le secteur immobilier national sont autant de facteurs qui ont pesé sur la performance.

Immobilier Suisse

L'année 2023 marque un tournant pour le marché immobilier suisse: pour la première fois depuis plus de dix ans, les immeubles de placement n'ont pratiquement pas été revalorisés par les experts en estimation. Comme d'habitude, les immeubles d'habitation ont bien résisté. Cette situation s'explique par l'augmentation des revenus locatifs consécutive au relèvement du taux d'intérêt de référence et par une pénurie de logements de plus en plus aigüe dans les centres urbains, deux facteurs qui ont compensé en grande partie la hausse des coûts d'exploitation et des taux d'actualisation. Dans le segment de l'immobilier commercial, les prix ont parfois fortement baissé. La qualité des objets et surtout leur situation ont été ici les critères décisifs de la stabilité, respectivement de l'ampleur de la dépréciation des prix. Des thèmes tels que l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂, ainsi que leur impact sur les charges locatives, restent des éléments centraux lors des nouvelles locations. Les surfaces commerciales à louer trouvent encore preneur et le taux de vacance est en recul dans les emplacements attractifs. Dans les emplacements moins prisés, la qualité des bâtiments doit être supérieure à la moyenne pour éviter que la durée d'inoccupation n'augmente entre deux locataires. La gestion active des objets en portefeuille demeure un facteur de succès critique. L'exploitation rentable d'immeubles de placement doit être comprise comme une discipline qui permet d'offrir sur le marché des produits présentant un rapport coûts/bénéfices optimal pour les utilisateurs et les propriétaires. Dans le domaine des placements immobiliers également, il convient de définir pour chaque immeuble un business plan qui doit être remis en question en permanence et adapté si nécessaire. Le respect rigoureux des objectifs économiques fixés et l'observation constante et attentive du marché immobilier sont des compétences clés pour une gestion d'actifs couronnée de succès.

Perspectives

Les taux d'intérêt élevés freinent de plus en plus l'économie mondiale et les indicateurs conjoncturels avancés se trouvent tous en territoire négatif dans les pays occidentaux. Les participants au marché s'attendent à ce que les banques centrales ne commencent à abaisser les taux directeurs pour lutter contre l'inflation qu'à partir du deuxième trimestre 2024. Les titres à revenu fixe restent intéressants, notamment par rapport aux placements en actions dont les valorisations sont parfois encore élevées, surtout dans le domaine de la technologie. Les estimations consensuelles pour la croissance du PIB en 2024 s'élèvent à 1,3% pour les États-Unis, à 0,5% pour la zone euro et à 1,1% pour la Suisse.

LA DURABILITÉ DANS LE PORTEFEUILLE DE GEMINI FONDATION COLLECTIVE

La Fondation collective GEMINI comprend l'investissement durable comme un processus durable sur le long terme. Elle prend en considération pour ses processus d'investissement et de décision les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance reconnus à l'international (critères ESG). GEMINI contrôle et optimise régulièrement ses efforts en matière de durabilité. Les principes sont détaillés ci-dessous.

Principes

- Le développement durable est un critère décisif dans le choix d'un gérant de fortune, pour autant qu'il n'entrave pas la réalisation des buts de la prévoyance.
- Les activités de GEMINI Fondation collective en matière de durabilité s'appuient sur les normes généralement reconnues. Dans ce contexte, le respect des lois en vigueur, des conventions internationales et des recommandations de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) est essentiel. Parmi les conventions internationales, il convient de citer notamment aussi les conventions d'Ottawa et d'Oslo ainsi que le traité de non-prolifération nucléaire.
- L'implémentation d'activités en faveur du développement durable est effectuée après un examen approfondi des conséquences sur les buts classiques de la prévoyance, à savoir les rendements, les risques, la diversification et les effets sur l'univers de placement.

Activités précédentes

- GEMINI Fondation collective suit les recommandations de l'ASIR et évite dans la mesure du possible d'investir dans des entreprises qui figurent sur sa liste d'exclusion. La liste d'exclusion de l'ASIR est respectée dans son intégralité pour ce qui est des placements en actions, et majoritairement pour les obligations. En outre, les gestionnaires de fortune internationaux utilisent généralement leurs propres listes d'exclusion, qui s'alignent (comme celle de l'ASIR) sur les conventions et les lois internationales. Les exclusions dans les catégories de placement telles que les emprunts convertibles ou les obligations à haut rendement sont donc également respectées.

- Tous les gérants de fortune à l'exception de certains gérants de fortune immobilière ont signé la charte «Principes pour l'investissement responsable» des Nations Unies (UN PRI). Ils s'engagent ainsi à en respecter les principes de l'investissement responsable.
- En 2023, GEMINI Fondation collective a fait établir par UBS un nouveau Sustainability Reporting avec un accent thématique dans le domaine du climat. Les conclusions de ce rapport ont déjà été mises en œuvre dans tous les pools.
- Dans le segment des obligations d'État en monnaies étrangères hedged, la Chine est exclue en raison du non-respect de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'homme.
- Les fondations de placement immobilier suisses donnent la priorité à une construction et des rénovations écologiques des bâtiments. Le reporting ESG est actuellement étendu à différents indicateurs de cette catégorie d'actifs, y compris dans le domaine du climat.
- Pour la mise en œuvre de certaines catégories de placement, GEMINI utilise également un outil complémentaire: les scores ESG. Pour l'immobilier étranger et les placements dans des infrastructures, la fondation recourt au benchmark de durabilité GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark). Les produits utilisés par GEMINI dans les deux catégories de placement affichent en majorité des scores GRESB supérieurs à la moyenne.
- Depuis quelques années déjà, les actions étrangères sont indexées et gérées sur la base d'indices de durabilité (MSCI World ex Suisse ESG Universal). Ces indices pondèrent davantage les entreprises présentant un profil ESG robuste et une tendance ESG positive que l'indice parent. Par ailleurs, diverses exclusions sont appliquées.
- Dans le segment des actions des marchés émergents, aucun investissement n'est effectué dans des titres de fabricants d'armes controversées.
- Les processus et stratégies ESG pour la mise en œuvre des catégories Emprunts convertibles, Obligations Dette émergente et High Yield sont développés en continu. Ces dernières années, la priorité a été accordée la décarbonation des portefeuilles, ce qui a favorisé l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

- GEMINI s’oriente depuis long- temps sur les recommandations d’Ethos lors de l’exer- cice des droits de vote. L’approche ESG va ici plus loin que la simple exclusion de certains titres et prend en compte l’engagement comme élément du concept ESG dans le cadre de l’exercice du droit de vote.
- Afin d’encourager le dialogue avec les entreprises en ce qui concerne la durabilité et de faire progresser les thèmes dans ce domaine, GEMINI a rejoint en octobre 2022 les Engagement Pools Suisse et International d’Ethos. En 2022, l’Ethos Engagement Pool Suisse a entrepris 732 activités d’engagement, dont 76 contacts directs avec des entreprises. L’Ethos Pool International a mené 542 activités d’engagement, dont 45 ont donné lieu à un dialogue direct avec les entreprises et 52 à un engagement via des initiatives collectives d’engagement.

Étapes suivantes

Le rapport de durabilité permet de mesurer les progrès accomplis au fil du temps et d’effectuer des comparaisons avec les groupes de pairs. Ce reporting est continuellement étendu et s’alignera également sur les normes de reporting ESG de l’ASIP. Pour l’immobilier suisse, divers chiffres clés et évaluations concernant les objectifs climatiques sont également en cours de développement. La durabilité est prise en compte dans les processus, ce qui permet d’aborder régulièrement cette thématique au sein des comités et de vérifier en permanence les alternatives de produits disponibles. Les entreprises affiliées peuvent compter sur une mise en œuvre réfléchie de la durabilité dans les placements par GEMINI Fondation collective, dans l’intérêt de ses assurés.



		31.12.2023	31.12.2022	Annexe Chiffre
		CHF	CHF	
Actifs				
A	Placement de capitaux	6 360 916 885	5 917 570 887	
	Liquidité et placements sur le marché monétaire	113 985 590	112 348 236	
	Compte courant auprès des employeurs	22 447 807	18 735 738	6.9
	Comptes de primes auprès des compagnies d'assurance	147 706	173 086	7.1
	Autres créances	11 522 219	15 735 152	7.1
	Fortune des pools	6 212 813 564	5 770 578 676	6.4
	Fortune Pool 0	48 164 657	55 576 740	
	Fortune Pool 20	1 898 862 777	1 604 907 640	
	Fortune Pool 35	1 170 780 115	1 192 671 440	
	Fortune Pool 50	143 465 062	118 606 657	
	Fortune Pool Rentes 1	1 106 467 164	1 043 664 862	
	Fortune Pool Rentes 2	268 684 308	274 744 177	
	Stratégies individuelles	1 537 181 653	1 439 406 501	
	dont fortune Pool 20	-	1 839 396	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Pool 0 à 50	37 982 155	39 528 695	
	dont fortune Pool 20	20 653 634	21 593 283	
	dont fortune Pool 35	15 107 413	17 425 739	
	dont fortune Pool 50	2 221 108	509 403	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	1 225 673	1 471 964	
B	Compte de régularisation actif	54 349	149 564	7.2
	Total de l'actif	6 360 971 234	5 917 720 451	
		31.12.2023	31.12.2022	Annexe Chiffre
		CHF	CHF	
Passif				
D	Dettes	32 688 279	85 414 676	7.3
	Prestations de libre passage et rentes	21 833 398	77 608 500	
	Compte courant auprès des employeurs	2 192 023	3 077 756	
	Autres dettes	8 662 858	4 728 424	
E	Compte de régularisation passif	4 149 637	4 207 465	7.4
F	Réserves de cotisations des employeurs	43 497 854	46 599 132	6.9
	Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	43 188 854	46 290 132	
	Réserves de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation	309 000	309 000	9.2
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5 747 526 365	5 428 333 506	
	Capital de prévoyance assurés actifs	4 281 836 861	3 986 763 848	5.2
	Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	1 389 225 669	1 377 769 214	5.4
	Provisions techniques	57 082 631	52 902 337	5.5
	Fonds d'excédents	19 381 204	10 898 108	
I	Réserve de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	408 461 994	298 691 022	
	Réserve de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	353 425 127	281 012 470	
	Réserve de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance Rentes 1	44 391 600	15 210 406	
	Réserve de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance Rentes 2	10 645 267	2 468 146	
J	Fonds libres des caisses de prévoyance	102 143 587	31 971 130	
	Excédent de couverture des caisses de prévoyance	81 144 033	37 685 645	
	Excédent de couverture de la caisse de prévoyance Rentes 1	-	-	
	Excédent de couverture de la caisse de prévoyance Rentes 2	21 389 000	-	
	Découvert des caisses de prévoyance	-389 446	-5 714 515	9.1
	Découvert garanti par la réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation	-309 000	-309 000	9.2
J2	Fonds libres de la fondation (fonds de compensation)	22 503 518	22 503 515	
	Situation en début de période	22 513 515	19 522 978	
Z	Excédent de charges (-) / produits (+)	3	2 980 537	
	Total du passif	6 360 971 234	5 917 720 451	

COMPTE D'EXPLOITATION

		2023	2022	Annexe Chiffre
		CHF	CHF	
Activité d'assurance				
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	401 760 837	354 049 272	
	Cotisations des employés	145 041 355	137 400 505	
	Cotisations des employeurs	201 664 510	176 585 137	
	Contributions d'assainissement des employés	48 753	30 859	
	Contributions d'assainissement des employeurs	54 877	30 647	
	Prélèvement sur les réserves de cotisations des employeurs pour le financement des cotisations	-2 990 788	-3 262 405	
	Prélèvement sur les fonds disponibles	-701 178	-1 889 949	
	Primes uniques et rachats	56 557 956	37 680 912	
	Apport au capital de prévoyance bénéficiaires de rente	1 219 676	5 001 805	
	Versements aux réserves de cotisation des employeurs	405 673	2 073 124	
	Versements du fonds de garantie	460 002	398 637	
L	Prestations d'entrée	429 849 331	357 275 289	
	Prestations de libre passage	421 511 319	331 395 247	
	Apports dans la réserve de fluctuation de valeurs à la reprise d'effectifs d'assurés	19 419	22 511 352	
	Remboursement versements anticipés EPL/divorces	8 318 593	3 368 690	
(K-L)	Encaissement de cotisations et prestations d'entrée	831 610 168	711 324 561	
M	Prestations réglementaires	-212 719 329	-189 135 977	
	Rentes de vieillesse	-85 617 319	-82 715 371	
	Rentes de survivants	-8 669 535	-8 198 881	
	Rentes d'invalidité	-9 762 376	-9 759 978	
	Autres prestations réglementaires	-10 638 672	-9 790 769	
	Prestations en capital à la retraite	-79 259 745	-73 768 872	
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-18 771 683	-4 902 106	
N	Prestations extra-réglementaires	-1 185 809	-946 600	
O	Prestations de sortie	-377 011 989	-459 193 519	
	Prestations de libre passage à la sortie	-334 698 407	-391 690 757	
	Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	-28 685 721	-55 201 845	
	Versements anticipés EPL/divorces	-13 627 861	-12 300 917	
(M-O)	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-590 917 127	-649 276 096	
P/Q	Dissolution (+) / constitution (-) d'un capital de prévoyance assurés actifs, de provisions et de réserves de cotisations	-333 611 063	-164 983 996	
	Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance assurés actifs	-258 253 740	-78 186 988	
	Dissolution (+) / constitution (-) du capital de prévoyance bénéficiaires de rente	-530 061	-7 231 070	5.4
	Dissolution (+) / constitution (-) des provisions techniques	-4 180 294	-28 436 279	5.6
	Dissolution (+) / constitution (-) fonds excédentaire	-8 483 096	-10 889 077	5.1
	Rémunération du capital épargne	-66 594 248	-41 695 326	
	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de cotisations	4 430 376	1 454 744	6.9
R	Produits relatifs aux prestations d'assurance	31 109 499	21 081 037	
	Prestations d'assurance	31 104 441	21 060 050	
	Parts aux bénéfices des assurances	5 058	20 986	
S	Charges d'assurance	-2 434 175	-2 275 983	
	Primes d'assurance	-786 751	-660 845	
	Cotisations au fonds de garantie	-1 647 424	-1 615 138	
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-64 242 705	-84 130 477	

		2023	2022	Annexe Chiffre
		CHF	CHF	
Résultat des placements et autres résultats				
T	Résultat net des placements	260 747 803	-597 714 969	6.7
	Perte/produit des liquidités et des placements sur le marché monétaire	453 457	19 972	
	Résultat des différents pools	290 655 514	-570 629 236	
	Pool 0	2 776 473	-2 229 438	
	Pool 20	71 054 030	-154 711 554	
	Pool 35	60 393 934	-115 549 612	
	Pool 50	7 615 681	-10 787 727	
	Pool Rentes 1	52 356 077	-108 104 334	
	Pool Rentes 2	11 292 526	-30 281 524	
	Pool stratégies individuelles	85 139 843	-144 790 248	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Pool 0 à 50	7 722	-4 173 470	
	Pool Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	19 227	-1 330	
	Produit securities lending	–	–	6.6
	Résultat des intérêts sur autres transferts de capitaux	349 125	-536 060	
	Dépense pour la gestion de fortune	-28 949 769	-31 226 032	6.8
	Rémunération des réserves de cotisation des employeurs	-1 760 525	4 656 388	6.7
V	Autres produits	17 579 208	17 504 414	
	Versements supplémentaires affectés des employeurs et tiers	15 276 224	9 266 371	
	Autres revenus	2 302 984	8 238 043	
W	Autres charges	-22 406 603	-561 694	
X	Frais d'administration	-11 825 636	-10 037 438	
	Frais généraux d'administration	-5 890 675	-4 361 465	
	Marketing et publicité	-992 694	-895 528	
	Activités de courtage	-4 567 341	-4 461 727	
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-351 407	-293 434	
	Autorité de surveillance	-23 520	-25 283	
K-X	Excédent de charges / produits avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	179 852 366	-674 940 164	
Y	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de fluctuation de valeurs de la caisse de prévoyance	-109 679 911	241 439 661	5.8
	Dissolution (+) / constitution (-) des fonds libres de la caisse de prévoyance	-70 172 458	436 481 040	5.8
Z	Excédent de produits (+) / charges (-) aux fonds libres de la fondation	3	2 980 537	

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

GEMINI Fondation collective est une fondation de droit privé. Elle est prévue pour les collaborateurs des entreprises affiliées ainsi que leurs proches et leurs survivants. La fondation offre une protection contre les suites économiques résultant de l'âge, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

GEMINI Fondation collective remplit les conditions du régime obligatoire LPP. Elle est inscrite sous le numéro SZ-0072 au registre cantonal des institutions relevant de la surveillance du canton de Schwyz. Elle verse au fonds de garantie les contributions individuelles des caisses de prévoyance affiliées avec les versements supplémentaires calculés individuellement après compensation.

1.3 Acte de fondation et règlements

Document	établi le	en vigueur au
Règlement cadre	29.11.2022	01.01.2023
Règlement de liquidation partielle	29.11.2022	31.12.2022
Règlement de placement ¹⁾	29.11.2022	01.01.2022
Règlement électoral	02.11.2015	02.11.2015
Règlement des provisions ¹⁾	29.11.2023	31.12.2023
Règlement d'organisation ¹⁾	29.11.2022	01.12.2022
Acte de fondation	27.06.2012	23.08.2012
Règlement pour la stabilisation de la caisse de prévoyance Rentes 1	23.11.2021	31.12.2021

¹⁾ Décision de l'autorité de surveillance encore en suspens

1.4 Organe de gestion paritaire / autorisations de signature

Les membres du Conseil de fondation, de la direction et les autres personnes habilitées signent collectivement à deux.

Conseil de fondation (mandat 2022–2024)

Représentants de l'employeur

Vital G. Stutz, Advozug GmbH (président)
Marianne Fassbind, Dynamics Group AG
Jaap van Dam, HSP Consulting AG

Représentants des employés

Anita Auf der Maur, indépendante (vice-présidente)
Markus Burri, Arbenz RVT AG, Frauenfeld
Emanouil Varouxis, Institut Straumann AG

Direction

Bruno Marroni (depuis le 1.7.2023)

Bureau administratif

Avadis Prévoyance SA, Zurich
Christoph Oeschger, directeur (jusqu'au 30.6.2023)
Stefan Sadler, directeur adjoint

Autres membres du bureau administratif autorisés à signer

Jacky Baula, direction de mandats, Suisse romande
Theo Bissig, conseiller à la clientèle
Marc Brändli, responsable d'équipe service des prestations
Cruz Carreira, conseillère à la clientèle
Jeannette D'Souza, cheffe d'équipe Conseil à la clientèle
Alain Grand, responsable Distribution
Fabian Hauenstein, conseiller commercial
Elvira Hauser, conseillère à la clientèle
Helga Hentsch, cheffe d'équipe Conseil à la clientèle
Gottfried Herger, Application Management
Christoph Hilti, spécialiste Placements, Fondation collective
Benjamin Hürzeler, responsable Comptabilité de la fondation
Joel Pauli, conseiller Distribution
Stefan Rosenberg, conseiller Distribution
Roger Rüfenacht, comptabilité de la fondation
Adina Weber, conseillère service des prestations

1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel
René Zehnder, expert en charge

Organe de révision

Stefan Weuste, Ernst & Young AG, Bâle

Investment Controlling

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle

Consultant

Complementa AG, Saint-Gall

Autorité de surveillanceZentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA),
Lucerne**Caisses de prévoyance affiliées**

Au 31 décembre 2023, 278 caisses de prévoyance d'entreprises indépendantes les unes des autres étaient affiliées, ce qui correspond à une diminution de 10 caisses de prévoyance durant l'exercice. Le nombre d'assurés actifs par caisse de prévoyance a progressé à 107 (année précédente: 98).

2. EFFECTIF DES PERSONNES ASSURÉES ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTE**Effectif caisses de prévoyance**

Effectif	31.12.2022	Entrées	Sorties	31.12.2023	Différence
Caisses de prévoyance actives	288	2	-12	278	-10

Effectif assurés actifs et bénéficiaires de rente ¹⁾

Effectif	31.12.2022	Entrées	Sorties	31.12.2023	Différence
Assurés actifs	28 281	6 418	-4 909	29 790	1 509
Bénéficiaires de rente de vieillesse	3 526	251	-134	3 643	117
Bénéficiaires de rente d'invalidité ²⁾	477	21	-44	454	-23
Rentes de partenaire	488	29	-6	511	23
Rentes d'enfants/d'orphelins	244	22	-47	219	-25
Total	33 016	6 741	-5 140	34 617	1 601

¹⁾ 4 161 bénéficiaires de rente sur un total de 4 827 sont gérés par les caisses de prévoyance Rentes, et 348 directement par diverses caisses de prévoyance.

²⁾ Ce chiffre inclut 38 (année précédente: 28) bénéficiaires de rente d'invalidité pour lesquels GEMINI n'est actuellement pas tenue de fournir de prestations en raison d'une coordination avec une assurance-accidents ou suite à une surassurance.

Avec les décomptes de salaires au 1er janvier, chaque entreprise affiliée confirme à GEMINI Fondation collective que toutes les personnes à assurer sont déclarées en bonne et due forme avec leurs salaires AVS annuels effectifs, que toutes les mutations ont été notifiées et que les employés versent au maximum 50% des cotisations à la caisse de prévoyance concernée. L'exhaustivité de l'effectif des assurés et l'enregistrement des cotisations peuvent ainsi être garantis.

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF

3.1 Explications sur le plan de prévoyance

Pour chaque caisse de prévoyance, la fondation collective gère une institution d'épargne enveloppante incluant une assurance de risques complémentaire. La commission de prévoyance compétente détermine un ou plusieurs plans de prévoyance par caisse de prévoyance. Les prestations et leur financement sont librement définis dans le cadre de la LPP. Les prestations de vieillesse et de sortie reposent sur la primauté des cotisations, et un seul taux de conversion est appliqué à l'ensemble du capital épargne. Les prestations de risque lors de décès et d'invalidité reposent généralement sur la primauté des prestations sur la base du salaire assuré. Pour déterminer le montant des prestations, certaines caisses de prévoyance se conforment aux réglementations LPP. Les prestations de risque conformément au règlement sont gérées de manière autonome par GEMINI Fondation collective. Pour la couverture des risques de pointe dans des cas individuels, un contrat de réassurance a été conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Zurich.

3.2 Financement et méthode de financement

Le financement de GEMINI Fondation collective est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. La part moyenne des employeurs est de 58%, celle des employés de 42%. Le financement est régi de sorte que la Fondation collective soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires.

3.3 Informations supplémentaires sur les activités de prévoyance

Les commissions de prévoyance des caisses de prévoyance affiliées peuvent décider de prestations adaptées. Les provisions techniques correspondantes sont constituées à cet effet. Les assurés et les employeurs ont la possibilité de racheter des prestations en vue de retraites anticipées. GEMINI Fondation collective verse alors ces prestations aux destinataires.

3.4 Adaptation des rentes

Le Conseil de fondation décide de renoncer à l'augmentation facultative des rentes au 1^{er} janvier 2024.

4. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION, PERMANENCE

4.1 Confirmation de la présentation des comptes conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26 s'appliquent aux comptes annuels au 31 décembre 2023 (rubriques principales avec les lettres A à Z).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux dispositions des articles 47, 48 et 48a-c OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles et les valeurs réelles à la date de clôture du bilan sont indiquées comme suit:

- Conversion des devises étrangères: taux de change à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes: valeur nominale
- Papiers-valeurs (y compris les parts de fonds de placement et de fondations d'investissement): valeur boursière
- Régularisations, capitaux de prévoyance et provisions non techniques: valeur nominale
- Provisions techniques: calcul de l'expert en prévoyance professionnelle
- Valeurs escomptées des réserves de fluctuation de valeurs: méthode économique-financière

Les sorties et départs à la retraite au 31 décembre 2023 respectivement au 1^{er} janvier 2024 seront comptabilisés au 1^{er} janvier 2024.

5. RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

GEMINI gère les risques de décès et d'invalidité de manière autonome depuis le 1^{er} janvier 2011. Pour la couverture des risques de pointe dans des cas individuels (excess of loss), un contrat de réassurance a été conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, Zurich. Les rentes de vieillesse courantes et les rentes de survivants en découlant nées avant le 1^{er} janvier 2005 sont réassurées auprès de Swiss Life, Zurich.

Les valeurs de rachat des rentes rachetées à des compagnies d'assurance vie suisses s'élèvent à CHF 70 274 208 (année précédente CHF 76 753 016).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, GEMINI Fondation collective gère de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse dans la caisse de prévoyance Rentes. Les provisions techniques nécessaires pour les risques de longévité et d'intérêt sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle et gérées séparément dans la caisse de prévoyance Rentes.

Les bénéficiaires de rente «sans employeur» sont réunis dans la caisse de prévoyance séparée Rentes 2, avec un taux technique plus conservateur que dans la caisse de prévoyance Rentes 1 qui réunit les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées.

La fondation gère un fonds d'excédents. L'excédent correspond au report de produits du compte d'exploitation de la fondation après la constitution des provisions techniques et réserves selon le règlement des provisions, ainsi qu'après la constitution des réserves pour fluctuation de valeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

5.2 Évolution et rémunération de l'avoir de vieillesse en primauté de cotisation

	2023 CHF	2022 CHF
État des avoirs d'épargne au 1er janvier	3 986 763 848	3 880 988 895
Moins la dissolution des transferts internes à la fin de l'année précédente au 1 ^{er} janvier	-	-14 108 412
Cotisations d'épargne des employés	126 302 534	121 192 643
Cotisations d'épargne des employeurs	174 988 732	150 167 244
Autres cotisations et versements ¹⁾	44 399 897	38 079 590
Apports de libre passage	231 814 459	277 003 189
Apports de libre passage provenant de nouveaux contrats	172 177 941	54 392 058
Remboursements versements anticipés EPL/divorces	8 318 593	3 368 690
Prestations de libre passage à la sortie	-319 575 537	-299 339 396
Prestations de libre passage en cas de résiliation du contrat	-4 005 342	-89 254 636
Versements anticipés EPL/divorces	-13 627 861	-12 300 917
Prestations sous forme de capital suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-98 031 428	-78 884 625
Dissolution suite à la retraite, au décès et à l'invalidité: reprise dans la caisse de prévoyance Rentes de GEMINI Fondation collective	-94 283 223	-85 227 268
Dissolution suite à la retraite, au décès et à l'invalidité: reprise dans la fondation (auto-nome) ²⁾	-	-1 009 587
Rémunération du capital épargne	66 594 248	41 696 380
État des avoirs d'épargne au 31 décembre	4 281 836 861	3 986 763 848

¹⁾ Comprend CHF 1 707 (année précédente CHF 42) pour l'augmentation de la prestation au minimum LPP lors de sorties et versements supplémentaires du fonds de garantie de CHF 460 002 (année précédente CHF 398 637).

²⁾ Die Auflösungen "Übernahme in die Stiftung" können ab 2023 nicht mehr ausgewertet werden.

Le taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux épargne est déterminé par les commissions de prévoyance paritaires des caisses de prévoyance après l'annonce du rendement net d'une caisse de prévoyance à la fin octobre (année précédente exceptionnellement fin septembre). Sont pris en compte le taux d'intérêt minimum LPP, l'article 46 OPP 2 «Amélioration des prestations des institutions de prévoyance collectives ou communes lorsque les réserves de fluctuation de valeurs n'ont pas été entièrement constituées» ainsi que les directives sur la constitution des réserves de fluctuation de valeurs. Le taux d'intérêt minimal LPP a également été appliqué lors des sorties en cours d'année, pour autant que la caisse de prévoyance n'ait pas pris de décision différente.

5.3 Somme de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP

Somme de l'avoir de vieillesse au sens de la LPP L'avoir de vieillesse LPP de toutes les personnes assurées se montait à CHF 1 893 220 265 au 31 décembre 2023 (année précédente CHF 1 780 379 271).

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Le capital de couverture des rentes gérées de manière autonome est calculé chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle en fonction de l'effectif des bénéficiaires de rente. Les bases techniques LPP 2020 sont appliquées (tableau périodique 2022). Un taux d'intérêt technique de 2,25% (année précédente 2,25%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 1. Un taux d'intérêt technique de 1,25% (année précédente 0,25%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 2 (bénéficiaires de rente «sans employeur» de la fondation).

Capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 1	31.12.2023	31.12.2022
Total capital de couverture prestations de vieillesse	929 652 569	888 741 075
Total capital de couverture rentes de partenaires	62 856 504	57 043 900
Total capital de couverture rentes d'orphelins	2 658 874	3 023 208
Total capital de couverture prestations d'invalidité	89 585 437	91 083 984
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	405 936	589 494
Total capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 1	1 085 159 320	1 040 481 661
Capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 2	31.12.2023	31.12.2022
Total capital de couverture prestations de vieillesse	198 418 683	230 874 141
Total capital de couverture rentes de partenaires	21 701 025	24 173 819
Total capital de couverture rentes d'orphelins	954 541	1 111 645
Total capital de couverture prestations d'invalidité	7 500 183	9 200 828
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	37 785	77 353
Total capital de couverture caisse de prévoyance Rentes 2	228 612 217	265 437 786
Capital de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2023	31.12.2022
Total capital de couverture prestations de vieillesse	59 086 963	55 338 127
Total capital de couverture rentes de partenaires	10 598 206	11 061 753
Total capital de couverture rentes d'orphelins	9 100	45 133
Total capital de couverture prestations d'invalidité	5 648 317	5 214 148
Total capital de couverture rentes transitoires AVS	111 546	190 606
Total capital de couverture caisses de prévoyance Rentes	75 454 132	71 849 767
Total capital de prévoyance	1 389 225 669	1 377 769 214

Évolution de l'effectif des bénéficiaires de rente

Nombre de bénéficiaires de rente gérés par la caisse de prévoyance Rentes 1

Effectif	31.12.2022	Entrées	Sorties	31.12.2023	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	2 605	240	-94	2 751	146
Rentes de partenaire	225	21	-1	245	20
Bénéficiaires de rente d'invalidité	418	18	-42	394	-24
Rentes d'enfants/d'orphelins	204	20	-38	186	-18
Total	3 452	299	-175	3 576	124

Nombre de bénéficiaires de rente gérés par la caisse de prévoyance Rentes 2

Effectif	31.12.2022	Entrées	Sorties	31.12.2023	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	483	0	-13	470	-13
Rentes de partenaire	69	4	-1	72	3
Bénéficiaires de rente d'invalidité	25	1	0	26	1
Rentes d'enfants/d'orphelins	19	0	-2	17	-2
Total	596	5	-16	585	-11

Nombre de rentes réassurées auprès d'une compagnie d'assurance

Effectif	31.12.2022	Entrées	Sorties	31.12.2023	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	214	0	-22	192	-22
Rentes de partenaire	120	3	-4	119	-1
Bénéficiaires de rente d'invalidité	1	0	0	1	0
Rentes d'enfants/d'orphelins	10	0	-4	6	-4
Total	345	3	-30	318	-27

Nombre de bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées

Effectif	31.12.2022	Entrées	Sorties	31.12.2023	Différence
Bénéficiaires de rente de vieillesse	224	11	-5	230	6
Rentes de partenaire	74	1	0	75	1
Bénéficiaires de rente d'invalidité	33	2	-2	33	0
Rentes d'enfants/d'orphelins	11	2	-3	10	-1
Total	342	16	-10	348	6
Total bénéficiaires de rentes	4 735	323	-231	4 827	92

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente correspond aux capitaux de couverture calculés sur les bases respectives et se compose de la manière suivante:

Le nombre des rentes de vieillesse et de rentes de conjoint est encore en cours d'augmentation, ce qui se reflète dans la croissance du capital de couverture. La méthode dite collective est appliquée au capital de couverture des rentes de partenaire expectatives.

Le capital épargne des bénéficiaires d'une rente d'invalidité est encore géré par les caisses de prévoyance affiliées selon leur plan de prévoyance respectif. Il est compris dans le capital de prévoyance des assurés actifs.

Six caisses de prévoyance au total gèrent les bénéficiaires de rente au sein de leur propre effectif. Leur capital de couverture est indiqué séparément, mais il est ajouté au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente dans les comptes consolidés.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier contrôle actuariel de GEMINI Fondation collective selon l'article 52e LPP remonte à la fin 2023. Le résultat de cet audit peut se résumer comme suit:

- La situation financière de la Fondation collective est bonne (moyenne des caisses de prévoyance affiliées) et elle dispose d'une capacité de risque structurel moyenne.
- Toutes les provisions techniques réglementaires au niveau de la Fondation collective sont suffisamment dotées.
- Les contributions sont suffisantes, sur la base des valeurs d'expérience, pour financer les prestations de prévoyance moyennes à prévoir.
- Avec un degré de couverture moyen de 109,31% pour toutes les caisses de prévoyance affiliées à la fondation, il a pu être attesté que la Fondation collective est à même de répondre à ses engagements.
- Avec la base technique LPP 2020, on applique des valeurs d'expérience actualisées sur l'espérance de vie des bénéficiaires de rente. Le taux d'intérêt technique est de 2,25% (année précédente 2,25%) pour la caisse de prévoyance Rentes 1 et de 1,25% pour la caisse de prévoyance Rentes 2 (année précédente 0,25%). Le taux d'intérêt technique moyen pondéré des deux caisses de prévoyance est de 2,1%, ce qui est inférieur à la limite supérieure stipulée par la Directive technique DTAS 4 publiée par la Chambre suisse des experts en caisses de pension.

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Caisse de prévoyance Rentes 1		
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	16 277 390	10 404 817
Total géré par la caisse de prévoyance Rentes 1	16 277 390	10 404 817
Caisse de prévoyance Rentes 2		
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	3 429 183	2 654 378
Total géré par la caisse de prévoyance Rentes 2	3 429 183	2 654 378
Caisses de prévoyance affiliées		
Provision pour taux de conversion	16 006 146	9 585 143
Provisions pour pertes sur retraites	18 236 759	27 405 845
Provision pour la retraite anticipée	495 684	495 684
Provision pour évolution de l'effectif	-	-
Provision pour contribution de solidarité	-	-
Autres provisions techniques	2 637 469	2 356 469
Total géré par les caisses de prévoyance	37 376 058	39 843 142
Fondation		
Total géré par la fondation	-	-
Total général	57 082 631	52 902 337

5.6 Composition des provisions techniques

Les provisions techniques sont constituées en vertu du règlement sur la constitution de provisions et de réserves en vigueur depuis le 31 décembre 2023. Le tableau ci-dessous se base sur la structure prévue par le règlement. Les provisions sont composées des éléments suivants:

Provisions dans la caisse de prévoyance Rentes 1 (niveau fondation)

La provision pour l'augmentation de l'espérance de vie est constituée chaque année depuis 2021 à hauteur de 0,5% du capital de prévoyance bénéficiaires de rente.

Provisions dans la caisse de prévoyance Rentes 2 (niveau fondation)

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée chaque année depuis 2021 à hauteur de 0,5% du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes.

Provisions au niveau des caisses de prévoyance

Quelques caisses de prévoyance constituent des provisions techniques au sens du règlement des provisions. Au total, six caisses de prévoyance gèrent les bénéficiaires de rente au sein de leur effectif, raison pour laquelle les provisions sont constituées et comptabilisées au niveau de la caisse de prévoyance. Toutes les provisions de ces caisses de prévoyance correspondent à la valeur cible à la fin 2023.

5.7 Bases techniques

Pour le bilan 2023, les bases actuarielles LPP 2020, Tableau périodique (TP) ont été utilisées pour l'année de base 2020 (année précédente: LPP 2020, TP). Le taux d'intérêt technique de l'année 2023 est de 2,25% (année précédente 2,25%) pour la caisse de prévoyance Rentes 1. Un taux d'intérêt technique de 1,25% (année précédente 0,25%) est appliqué à la caisse de prévoyance Rentes 2 pour des bases analogues.

Degré de couverture y compris réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation en %	Nombre de caisses de prévoyance	Caisses de prévoyance %	Capitaux épargne/ de couverture ¹⁾ CHF	Réserve de fluctuation de valeurs/Valeur cible CHF	Excédent de couverture/ découvert CHF
Inférieur à 90	1	0,36	56 792	-	-8 980
95–99,99	5	1,80	26 549 002	2 162 420	
100–104,99	64	23,02	2 065 929 477	224 345 162	64 363 351
105–109,99	91	32,73	1 561 616 099	164 947 943	119 157 808
110–114,99	59	21,22	1 397 257 878	160 501 918	178 490 981
115–119,99	29	10,43	355 949 545	51 033 927	59 668 638
A partir de 120	29	10,43	319 734 016	63 117 994	89 240 558
Total	278	100,00	5 727 092 809	666 109 365	510 531 889
Contrats d'années précédentes résiliés ²⁾			1 052 352		
Total général ³⁾			5 728 145 161		

¹⁾ Provisions techniques incluses

²⁾ Divers contrats résiliés avant le 31.12.2023, mais qui présentent encore un capital épargne.

³⁾ Le total général ne comprend pas les provisions au niveau de la fondation d'un montant de CHF 22 503 518.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Les réserves de fluctuation de valeurs et les fonds libres sont gérés séparément par caisse de prévoyance affiliée. Cela signifie qu'un degré de couverture individuel est calculé pour chaque caisse de prévoyance.

Les prestations de libre passage et les versements pour l'année suivante d'un montant de CHF 6 842 427 ainsi que les versements en suspens de CHF 3 846 705 ont été inscrits au passif.

Dans la caisse de prévoyance Rentes 1 qui gère les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance affiliées à la Fondation, le degré de couverture au 31 décembre 2023 s'établit à 104,03% (année précédente 101,45%).

Dans la caisse de prévoyance Rentes 2 qui gère les bénéficiaires de rente dits «sans employeurs», le taux de couverture s'établissait à 113,54% au 31 décembre 2023 (année précédente: 100,91%).

Au 31 décembre 2023, six caisses de prévoyance présentent un découvert. Le découvert correspond à un montant de moins de CHF 4000 par personne.

Excédent de couverture/ découvert %	Déficit de la réserve CHF	Somme du bilan CHF	Somme du bilan %	Nombre d'assurés actifs	Nombre de cas d'invalidité	Nombre d'assurés au total
0	-	47 812	0,08%	1	-	1
-0,07	1 428 661	26 168 536	0,42	110	2	112
12,61	160 062 620	2 130 292 828	34,15	6 426	62	6 488
23,34	43 504 635	1 680 773 907	26,94	10 375	147	10 522
34,96	7 353 962	1 575 748 859	25,26	6 905	144	7 049
11,69	1 831 641	415 618 183	6,66	3 288	53	3 341
17,48	5 067 727	408 974 573	6,56	2 685	46	2 731
100,00	219 249 245	6 237 624 698	100,00	29 790	454	30 244
		1 052 352				
		6 238 677 050				

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Comité de placement

Le Comité de placement nommé par le Conseil de fondation surveille les gérants de fortune en collaboration avec l'Investment Controller indépendant UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle. Complementa SA, Saint-Gall, reste à la disposition du Comité de placement en tant que conseiller. Le Conseil de fondation reçoit continuellement des informations sur l'évolution globale des placements, le respect des objectifs et les aspects liés aux placements.

Membres

Markus Hübscher (président), MoreB AG
Felix Kottmann, Kottmann Advisory AG
Ueli Mettler, c-alm AG
Beatrice Wyssmann Jenni,
Patrimonium Asset Management AG

Pools de placement

En 2023, la fortune de GEMINI Fondation collective a été investie dans les six pools de placement GEMINI Pool 0, GEMINI Pool 20, GEMINI Pool 35, GEMINI Pool 50, GEMINI Pool Rentes 1 et GEMINI Pool Rentes 2,, conformément au règlement de placement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Gérants de fortune

Le Conseil de fondation délègue la gestion de fortune par catégorie de placement à des gérants de fortune spécialisés (cf. tableau ci-dessous). Tous les gérants de fortune sont des banques et des sociétés d'investissement agréées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

La fondation assure elle-même la gestion de fortune des catégories de placement Immobilier Suisse non coté, Immobilier étranger et Placements alternatifs. Pour ces catégories de placement, la fondation investit exclusivement dans diverses fondations d'investissement gérées professionnellement. Le bureau administratif de GEMINI Fondation collective gère les ressources opérationnelles.

Catégorie de placement	Gérant de fortune
Liquidités	Pictet Asset Management SA, Genève Syz Asset Management SA, Genève
Obligations CHF	Syz Asset Management SA, Genève UBS AG, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d'Etat monnaies étrangères hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Obligations d'entreprise monnaies étrangères hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Emprunts convertibles hedged	RWC Asset Management LLP, Londres Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Petit Lancy Lazard Frères Gestion, Paris
Global high yield hedged	Principal Global Investors (Switzerland) GmbH, Zurich Schroders Investment Management (Switzerland) AG, Zurich
Dettes marchés émergents hard currency hedged	Global Evolution, Kolding (DEN) Pictet Asset Management, Londres Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Infrastructure	Brookfield Infrastructure Partners, Canada IFM Investors, Australie J.P. Morgan, USA
Hypothèques Suisse	Swisscanto Fondations de placement, Zurich Fondations de placement UBS, Zurich VZ Vermögenszentrum, Zurich

Custody

Le Global Custody est assuré par UBS Switzerland AG, Zurich. Elle gère les divers dépôts et comptes des mandats.

Communication sur le comportement de vote

GEMINI Fondation collective suit depuis plusieurs années les recommandations d'Ethos en matière de droit de vote et a exercé ses droits en conséquence. Dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, le Conseil de fondation s'oriente en fonction des intérêts à long terme des assurés de la fondation. Lors de chaque scrutin, il se réserve la possibilité de s'écarter de la proposition d'Ethos lorsqu'il ne partage pas l'opinion de cette dernière. Le détail des résultats des scrutins est publié chaque trimestre sur le site web de GEMINI Fondation collective.

6.2 Mise à contribution d'extensions avec indication concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque

L'article 50 OPP 2 régit la sécurité et la répartition du risque des placements. Il exige que les placements soient sélectionnés, gérés et contrôlés avec soin. Le Conseil de fondation examine régulièrement la stratégie de placement.

Le principe déclaré pour la fortune de GEMINI Fondation collective s'applique par analogie aux 25 stratégies de placement gérées séparément pour chaque client. Ces stratégies de placement comprennent pour certaines des quotes-parts de placements et de valeurs immobilières non traditionnelles plus élevées que les Pools GEMINI, ce qui se répercute sur les valeurs consolidées de la fondation. UBS Switzerland AG établit à chaque fois un rapport mensuel séparé pour ces stratégies. Complementa SA veille au respect des stratégies et informe le Conseil de fondation en conséquence.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées par caisse de prévoyance sur la base de l'excédent de recettes obtenu. Le montant des réserves nécessaires découle de la stratégie de placement choisie par la commission de prévoyance de la caisse de prévoyance affiliée. Le calcul de la valeur cible pour la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que de la valeur pour la réserve de fluctuation de valeurs supérieure recommandée (= fonds disponibles) se fonde sur le concept élaboré par Complementa SA, l'entreprise mandatée par le Conseil de fondation pour effectuer le calcul.

Les deux valeurs en pourcentage des fonds libres sont recalculées chaque année pour tous les clients. Cette valeur ajoutée aux six pools de placement GEMINI constitue la fortune sous gestion qui s'élevait ainsi à CHF 6 212 813 564 (année précédente : CHF 5 770 578 680) au 31 décembre 2023.

Valeur cible réserve de fluctuation de valeurs

	Obligatoire	Surobligatoire (caisses complémentaires et pour cadres)
	%	%
GEMINI Pool 0	4,2	3,2
GEMINI Pool 20	8,6	7,5
GEMINI Pool 35	12,1	11,0
GEMINI Pool 50	16,3	15,2

Conformément au principe de prudence, les caisses de prévoyance devraient constituer des réserves supplémentaires afin de pouvoir compenser les revers du marché sur plusieurs années.

6.4 Présentation des placements par pool et par catégorie

Les valeurs de marché des tableaux suivants diffèrent légèrement des valeurs de la comptabilité des titres portées au bilan. Ceci résulte du fait que diverses sources de données ont été utilisées à différents moments pour des raisons opérationnelles.

Catégorie de placement	Stratégie in %	Fourchettes en % min.	Fourchettes en % max.	Valeur de marché CHF	Part effective ¹⁾ %
GEMINI Pool 0 (7 caisses de prévoyance)					
Liquidités	5,0			1 695 396	3,52
Obligations CHF	38,0			18 389 266	38,18
Hypothèques Suisse	30,0			13 278 996	27,57
Immobilier Suisse	27,0			14 800 999	30,73
Total	100,0			48 164 657	100,0
GEMINI Pool 20 (180 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	15,0	75 279 304	3,92
Obligations CHF	16,0	13,5	18,5	304 932 705	15,89
Obligations monnaies étrangères	25,0	21,0	29,0	482 478 688	25,14
dont emprunts d'États ME hedged	(11,0)	(9,0)	(13,0)	208 779 048	10,88
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(9,0)	(7,5)	(10,5)	171 984 026	8,96
dont obligations Dette marchés émergents	(2,5)	(0,0)	(3,0)	49 877 705	2,60
dont obligations Global high yield	(2,5)	(0,0)	(3,0)	51 837 909	2,70
Emprunts convertibles	4,0	3,0	5,0	77 527 080	4,04
Actions Suisse	6,0	5,0	7,0	112 882 601	5,88
Actions étranger	11,0	9,0	13,0	211 831 832	11,04
Actions marchés émergents	3,0	2,5	3,5	55 119 464	2,87
Placements alternatifs	0,0	0,0	2,0	113 358	0,01
Infrastructure	5,0	0,0	7,0	85 057 849	4,43
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	385 908 851	20,10
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	92 062 634	4,80
Hypothèques Suisse	2,0	0,0	4,0	36 322 045	1,89
Total	100,0			1 919 516 411	100,0
GEMINI Pool 35 (67 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	13,5	30 123 999	2,54
Obligations CHF	9,0	7,5	10,5	109 250 141	9,21
Obligations monnaies étrangères	17,0	14,0	20,0	203 300 239	17,14
dont emprunts d'États ME hedged	(5,0)	(4,0)	(6,0)	58 376 369	4,92
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(7,0)	(5,5)	(8,5)	84 555 568	7,13
dont obligations dette marchés émergents	(2,5)	(0,0)	(3,0)	29 933 890	2,52
dont obligations Global high yield	(2,5)	(0,0)	(3,0)	30 434 412	2,57
Emprunts convertibles	4,0	3,0	5,0	47 655 184	4,02
Actions Suisse	10,0	8,5	11,5	117 738 786	9,93
Actions étranger	10,0	8,5	11,5	124 445 106	10,49
Actions étranger hedged	10,0	8,5	11,5	124 444 434	10,49
Actions marchés émergents	5,0	4,0	6,0	58 320 011	4,92
Placements alternatifs	0,0	0	2,0	55 501	0,00
Infrastructure	5,0	0	7,0	52 541 969	4,43
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	238 535 207	20,11
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	56 906 352	4,80
Hypothèques Suisse	2,0	0	4,0	22 570 599	1,90
Total	100,0			1 185 887 528	100,0

Catégorie de placement	Stratégie in %	Fourchettes en % min.	Fourchettes en % max.	Valeur de marché CHF	Part effective ¹⁾ %
GEMINI Pool 50 (10 caisses de prévoyance)					
Liquidités	3,0	0	12,5	4 280 029	2,94
Obligations CHF	4,0	3,0	5,0	5 986 837	4,11
Obligations monnaies étrangères	7,0	5,0	8,5	10 494 677	7,20
dont emprunts d'États ME hedged	0	0	0	0	0,00
dont emprunts d'entreprises ME hedged	(2,0)	(1,5)	(2,5)	2 963 061	2,03
dont obligations dette marchés émergents	(2,5)	(0,0)	(3,0)	3 727 217	2,56
dont obligations Global high yield	(2,5)	(0,0)	(3,0)	3 804 399	2,61
Emprunts convertibles	4,0	3,5	4,5	5 767 279	3,96
Actions Suisse	14,0	12,0	16,0	20 786 779	14,27
Actions étranger	11,0	9,5	12,5	15 983 349	10,97
Actions étranger hedged	18,0	15,5	20,5	26 912 211	18,47
Actions marchés émergents	7,0	5,5	8,5	9 973 632	6,85
Placements alternatifs	0,0	0	2,0	24 178	0,02
Infrastructures	5,0	0,0	7,0	6 461 844	4,44
Immobilier Suisse	20,0	15,0	25,0	29 260 193	20,08
Immobilier étranger	5,0	1,5	7,0	6 984 390	4,79
Hypothèques Suisse	2,0	0,0	4,0	2 770 772	1,90
Total	100,0			145 686 170	100,0

¹⁾ Y compris les liquidités sur le Managed Account (ne figurent pas dans la fiche technique).

29 caisses de prévoyance avec au total 25 stratégies de placement déterminent et surveillent leur stratégie de placement individuellement. Ensemble, elles gèrent une fortune totale de CHF 1 537 181 653 (année précédente: CHF 1 439 406 501). CHF 1 225 673 (année précédente: CHF 1 471 964) sont investis dans le pool Réserve de cotisations de l'employeur Fonds Marché monétaire.

Rapport OPP 2, 2022	31.12.2023 CHF		31.12.2022 CHF		Différence CHF	
Marché monétaire	201 564 172	3,26%	190 249 695	3,31%	11 314 477	5,95%
Compte CHF	51 762 186		54 220 804		-2 458 618	
Fonds marché monétaire CHF	2 957 683		2 809 164		148 518	
Fonds Short duration bond	30 740 137		30 382 143		357 993	
MAC Liquidity management	114 876 479		100 635 164		14 241 315	
Comptes en monnaies étrangères	1 227 688		2 202 419		-974 732	
Garanties de change	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Total obligations	2 063 492 840	33,35%	1 878 611 494	32,69%	184 881 346	9,84%
Obligations CHF	808 390 603		738 965 856		69 424 747	
Obligations monnaies étrangères hedged	91 635 178		90 232 512		1 402 666	
Obligations monnaies étrangères	25 517 989		25 956 358		-438 369	
Emprunts d'État ME hedged	401 815 737		370 190 421		31 625 316	
Emprunts d'entreprises ME hedged	510 742 231		458 438 875		52 303 355	
Global high yield hedged	128 689 852		107 844 361		20 845 491	
Dette marchés émergents hedged	90 945 998		82 273 751		8 672 247	
Dette marchés émergents	5 755 253		4 709 360		1 045 893	
Total emprunts convertibles	215 211 938	3,48%	186 342 700	3,24%	28 869 238	15,49%
Emprunts convertibles ME hedged	213 331 767		184 634 365		28 697 402	
Emprunts convertibles ME	1 880 171		1 708 334		171 837	
Hypothèques Suisse	126 086 587	2,04%	125 849 087	2,19%	237 500	0,19%
Immobilier	1 463 645 862	23,66%	1 503 874 147	26,17%	-40 228 286	-2,67%
Immobilier Suisse coté	39 959 175		42 163 308		-2 204 133	
Immobilier Suisse non coté	1 190 241 656		1 195 467 245		-5 225 589	
Immobilier étranger coté	4 776 385		4 358 655		417 729	
Immobilier étranger non coté	116 676 016		139 600 083		-22 924 066	
Immobilier étranger non coté hedged	111 992 630		122 284 857		-10 292 227	
Total actions	1 726 722 796	27,91%	1 541 734 577	26,83%	184 988 219	12,00%
Actions Suisse	566 685 813		519 551 112		47 134 702	
Actions étranger	684 963 468		594 294 765		90 668 703	
Actions étranger hedged	325 843 253		284 386 349		41 456 904	
Actions marchés émergents	149 230 262		143 502 351		5 727 911	
Placements alternatifs	390 455 010	6,31%	320 363 668	5,57%	70 091 342	21,88%
Marché monétaire monnaies étrangères ¹⁾	475 501		125 358		350 143	
Produits structurés	57 950		122 418		-64 468	
Senior loans hedged	12 052 902		11 060 356		992 546	
Senior loans	673 769		664 028		9 742	
Microfinance	500 251		652 715		-152 464	
Matières premières	2 157 228		2 056 984		100 243	
Matières premières hedged	324 912		425 701		-100 789	
Insurance linked securities	14 072 101		13 743 110		328 991	
Hedge funds	31 020 469		31 856 647		-836 177	
Private equity	96 332 359		92 359 723		3 972 636	
Infrastructures	208 203 524		145 876 740		62 326 784	
Infrastructures hedged	24 584 044		21 419 888		3 164 156	
Total	6 187 179 204	100,00%	5 747 025 367	100,00%	440 153 837	7,66%

¹⁾ Contient uniquement des capitaux en liaison avec le private equity gérés à la demande sur le marché monétaire.

Rapport OPP 2, 2021

Limites selon l'article 55 OPP 2	31.12.2023 %	Maximum OPP 2 %	31.12.2022 %
Titres hypothécaires	2,04	50	2,19
Actions	27,91	50	26,83
Immobilier	23,66	30	26,17
Placements alternatifs	6,31	15	5,57
Monnaies étrangères sans couverture de change	21,21	30	20,39
Infrastructures	3,76	10	2,91

6.5 Engagements de capitaux ouverts

À la fin 2023, des engagements de capitaux étaient ouverts pour quatre caisses de pré-voyance avec placement de fortune individuel pour un montant de respectivement CHF 17,3 millions, EUR 0,42 million et USD 1,8 million .

6.6 Securities lending

Les opérations de prêt de titres sont autorisées pour l'amélioration du produit des placements et s'effectuent uniquement par le biais du dépositaire global. Durant l'exercice 2023, conformément à la décision du Conseil de fondation et comme l'année précédente déjà, aucune opération de prêt de titres n'a été effectuée.

6.7 Explications relatives au résultat net des placements

Rendement de la fortune totale

	2023 CHF	2022 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	5 917 720 451	6 489 138 751
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	6 360 971 234	5 917 720 451
Moyenne des actifs (non pondérée)	6 139 345 842	6 203 429 601
Résultat net du placement de la fortune avant rémunération des réserves de cotisations de l'employeur	262 508 327	-602 362 344
Rémunération des réserves de cotisations de l'employeur en moins/en sus ¹⁾	-1 760 525	4 656 388
Résultat net effectif	260 747 803	-597 705 957
Rendement non pondéré obtenu sur la fortune totale en %	4,25	-9,64

¹⁾ Comme les réserves de cotisations de l'employeur sont créditées au résultat des titres en francs suisses ou en sont débitées par GEMINI, elles sont prises en compte ici après avoir été déduites du résultat net du compte d'exploitation selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

Le résultat des titres est calculé individuellement pour chaque caisse de prévoyance. Les caisses de prévoyance fixent la rémunération des capitaux épargne de leurs assurés sur cette base. L'employeur peut choisir d'investir les avoirs de la réserve de cotisations de l'employeur de manière analogue aux capitaux de prévoyance ou dans un fonds du marché monétaire auprès de la banque Pic-tet & Cie, qui a généré un rendement de 1,32% en 2023.

Rendement obtenu

	2023 %	2022 %
GEMINI Pool 0	3,69	-4,20
GEMINI Pool 20	3,57	-9,16
GEMINI Pool 35	4,69	-9,59
GEMINI Pool 50	5,73	-9,89

Ces valeurs sont des rendements pondérés sur le temps (time-weighted rate of return) dans les pools GEMINI. Le résultat des titres réalisé par chaque caisse de prévoyance est calculé individuellement selon le rendement pondéré monétaire (money-weighted rate of return).

Durant l'exercice sous revue et comme l'année précédente, 0,15%, soit CHF 5 978 784 (année précédente CHF 5 630 579) ont été imputés aux capitaux épargne pour les frais non couverts de la fondation.

Le bureau administratif gère les comptes d'espèces et les placements sur le marché monétaire en fonction des flux financiers prévisibles. Les comptes bancaires chez UBS Switzerland AG affichaient un solde de CHF 53 789 089 (année précédente CHF 111 653 351) au 31 décembre 2023.

6.8 Commentaire sur les frais de gestion de fortune

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Pools de la fondation		
Pool 0	48 164 657	55 576 740
Pool 20	1 919 516 411	1 604 907 640
Pool 35	1 185 887 528	1 192 671 440
Pool 50	145 686 170	118 606 657
Pool Rentes 1	1 106 467 164	1 043 664 862
Pool Rentes 2	268 684 308	274 744 177
Pool Réserves de cotisations des employeurs Pools 0 à 50	-0	39 528 695
Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	1 225 673	1 471 964
Total placements de fortune transparents	4 675 631 911	4 331 172 175
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	-	-
Total placements de fortune des pools de la fondation	4 675 631 911	4 331 172 175
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Clients avec placements de fortune individuels Total des placements de fortune transparents	1 439 422 007	1 345 515 625
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	97 759 646	93 890 876
Total des placements de fortune des clients avec placements de fortune individuels	1 537 181 653	1 439 406 501
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	98,42%	93,48%
Total des placements de fortune	6 212 819 485	5 770 578 676
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	98,42%	98,37%
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		
Honoraires du Comité de placement	113 376	110 258
Complementa SA (conseil)	179 697	140 010
Conseil et gestion de fortune en général	147 626	9 012
Frais bancaires	26 080	343 188
Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés	467 320	602 468
Total de tous les frais pour les placements collectifs	21 143 465	30 623 564
TER Pool 0	0,52%	0,54%
TER Pool 20	0,49%	0,50%
TER Pool 35	0,49%	0,50%
TER Pool 50	0,49%	0,51%
TER Pool Rentes 1	0,42%	0,42%
TER Pool Rentes 2	0,36%	0,41%
TER Réserves de cotisations des employeurs Fonds marché monétaire	0,10%	0,09%
TER moyen de tous les pools directement gérés par GEMINI	0,41%	0,42%
TER moyen de tous les clients avec placements de fortune individuels	0,38%	0,46%
Total des frais de gestion de fortune inscrits au compte d'exploitation	28 949 769	31 226 032
Total des frais de gestion de fortune en % des placements de fortune transparents	0,44%	0,55%

Liste des placements de fortune non transparents à la date de clôture du bilan (clients avec placements de fortune individuels) ¹⁾

ISIN/Valor ²⁾	Prestataire	Nom du produit	Nombre de parts	Cours en CHF	Valeur de marché au jour de référence CHF	en % de la fortune de prévoyance
BMG706131072	PG3 Trd Fin Fd	PG3 SPCLT USD PNV-A	1 457,976	1 051,82	1 533 526	1,57
ZZ302_617163 ³⁾	Hermes World USD	HERMES WORLD USD	271,563	0,00	0	0,00
QT1300719767	PG3 Priv ILS	PG3 INS FIN LSOSIS	1 016,875	944,83	960 772	0,98
QT1299986880	PG3 Priv ILS	PG3 INS FIN NSUSSI	103,419	978,84	101 231	0,10
QT1300659872	PG3 Priv ILS	PG3 INS FIN OPP	125,510	980,29	123 036	0,13
QT1299374897	PG3 Priv ILS	PG3 INS SICBID	363,509	751,79	273 281	0,28
BMG7060P1095	AAA Alt MS Opp	PG3 Ins Fin Opp CHF	3 268,989	1 274,91	4 167 670	4,26
ZZ302_PG_PK_2020 C	Partners Group	PARTNERS GROUP PK L.P. INC.	64 564 270,430	1,55	99 904 040	102,19
ZZ302_PG_PK_2020 CUC	Partners Group	PARTNERS GROUP PK L.P. INC./ UNF	-9 303 909,950	1,00	-9 303 910	-9,52

¹⁾ Les produits énumérés correspondent à des investissements récents pour lesquels il n'y a pas encore de TER révisé à la date de clôture du bilan.

²⁾ N° ISIN partiellement inconnu

³⁾ Ce produit résulte d'une faillite. Un dividende de faillite ne peut donc pas être exclu.

6.9 Commentaire sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de cotisations des employeurs

Les créances envers les employeurs concernent des avoirs sur les comptes courants réalisables à court terme (comptes débiteurs) totalisant CHF 22 447 809, et compensées durant le premier trimestre de l'année suivante. La limite de 20% de la fortune totale de la caisse de prévoyance n'est pas dépassée au cas par cas. Les employeurs versent les cotisations mensuellement, ce qui évite de trop grandes créances. Les réserves de cotisations des employeurs s'élèvent à CHF 43 497 854 et se répartissent entre des réserves sans renonciation à l'utilisation (CHF 43 188 854) et avec renonciation à l'utilisation (CHF 309 000).

	2023 CHF	2022 CHF
Réserves de cotisations de l'employeur au 1 ^{er} janvier	46 599 132	52 710 264
Attribution ¹⁾	405 673	2 832 791
Utilisation ¹⁾	-5 267 476	-4 287 535
Intérêt	1 760 525	-4 656 388
Total réserves de cotisations de l'employeur au 31 décembre	43 497 854	46 599 132

¹⁾ Comprend aussi divers transferts de capitaux internes et des transferts dans la réserve de fluctuations de valeurs.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Créances

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Avoirs de primes auprès de Swiss Life	26 883	55 427
Avoirs de primes auprès de Zurich	120 822	117 660
Total	147 705	173 086
Avoirs auprès de Swiss Life du contrat spécial d'une caisse de prévoyance	2 020 824	7 429 944
Avoirs de personnes affiliées auprès de leur institution de prévoyance précédente	8 733 861	8 099 632
Demande de remboursement de prestations de rentes	103 883	137 103
Avoirs auprès de créanciers (engagements à court terme)	29 124	53 036
Créances sur les contributions et prestations qui ne peuvent être facturées que l'année suivante	–	–
Créance chez un client	15 300	15 300
Autres créances en cours d'année	619 227	136
Total	11 522 219	15 735 152

7.2 Compte de régularisation actif

Toutes les positions de régularisation ont été dissoutes au 1^{er} janvier 2022. Les positions suivantes ont entraîné des régularisations:

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Cotisations et prestations ne pouvant être comptabilisées que l'année suivante	54 349	149 564
Total	54 349	149 564

7.3 Dettes

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Avoirs versés provenant de nouveaux contrats au 1.1 de l'année suivante	3 088 341	3 122 674
Versements en attente de prestations de sortie	10 874 403	68 630 744
Versements en attente de prestations en capital en cas de retraite ou de décès	10 958 998	128 971
Avoirs des comptes courants des employeurs affiliés envers la fondation	2 192 023	3 077 757
Prestation de libre passage et apports de l'année précédente ne pouvant être comptabilisés dans le capital épargne que l'année suivante	–	–
Avoirs du fonds de garantie LPP	1 187 213	1 216 501
Dettes envers les courtiers	–	–
Montants dus au bureau administratif	–	–
Dettes résultant de liquidations partielles	143 557	–
Autres dettes	4 243 744	9 238 028
Total	32 688 279	85 414 676

7.4 Compte de régularisation passif

Toutes les positions de régularisation ont été dissoutes au 1er janvier 2022. Les positions suivantes ont entraîné des régularisations:

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Au niveau de la fondation: prestations d'assurance du trimestre suivant déjà reçues	1 611 380	1 745 502
Au niveau des caisses de prévoyance: prestations d'assurance encore non facturées	2 455 292	2 392 591
Au niveau de la fondation: diverses dettes à court terme	60 824	47 231
Transactions sur titres de la comptabilité des titres comptabilisées au niveau de la fondation	22 141	22 141
Total	4 149 637	4 207 465

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Aucune

9. WEITERE INFORMATIONEN MIT BEZUG AUF DIE FINANZIELLE LAGE**9.1 Découvert/explications des mesures prises (art. 44 OPP 2)**

Au 31 décembre 2023, six caisses de prévoyance présentent un découvert. Le degré de couverture se situe entre 95% et 100%. La mise en œuvre des mesures d'assainissement décidées l'année dernière déjà se poursuit chez un client. Une caisse de prévoyance en liquidation affiche un degré de couverture de moins de 90%, mais le montant du découvert est insignifiant.

9.2 Renonciation de l'employeur à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur

Au 31 décembre 2023, des réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation d'un montant de CHF 309 000 sont disponibles.

9.3 Liquidations partielles/résiliations de contrat

Au 31 décembre 2023, des liquidations partielles étaient en suspens dans trois caisses de prévoyance.

À la suite de résiliations de contrat courant 2022, des capitaux de prévoyance ont été versés début 2023 à raison de CHF 71 616 720 au total.

9.4 Honoraires du Conseil de fondation et du Comité de placement

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Conseil de fondation	225 694	215 527
Comité de placement	113 376	110 258

9.5 Procédures judiciaires en cours

Des procédures judiciaires sont en cours avec les employeurs de trois caisses de prévoyance. Dans les trois cas, aucune conséquence financière n'est à attendre pour la fondation.

9.6 Rétrocessions

Dans les contrats passés avec GEMINI Fondation collective, les gérants de fortune s'engagent à notifier d'eux-mêmes et à verser à GEMINI Fondation collective (au plus tard jusqu'à la fin février de la nouvelle année) toutes les rétrocessions reçues pour l'année écoulée.

Il résulte du contrôle effectué auprès de tous les gérants de fortune (y compris les clients avec stratégie de placement individuelle) qu'en 2023, des rétrocessions à hauteur de CHF 655 667 ont été créditées directement aux diverses catégories de placement de GEMINI Fondation collective sous forme de rabais sur les coûts, de rémunérations pour la distribution et de commissions de portefeuille.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Aucun

Ce document est exclusivement destiné à des fins d'information. Les rendements passés ne sont pas garants des résultats futurs. Le rapport de l'organe de révision faisant foi est disponible uniquement en allemand. En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les textes allemand, français et anglais de ce rapport annuel, seul le texte allemand fait foi.